





UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE - PROGRAMME AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE (UICN-PACO)

EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET GOUVERNANCE REGIONALE DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE DE L'OUEST



BP 229 OUAGA PISSY 17 OUAGADOUGOU
Email : institut_develop@yahoo.com
Téléphone : 00226 71 64 05 05 / 70 73 95 79



01 BP 4112 OUAGA 01
E-mail : bfidelus@yahoo.fr
78 96 81 48 / 79 30 18 21

**UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA
NATURE - PROGRAMME AFRIQUE CENTRALE ET
OCCIDENTALE (UICN-PACO)**

**EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET
GOUVERNANCE REGIONALE DES AIRES
PROTEGEES EN AFRIQUE DE L'OUEST**



BP 229 OUAGA PISSY 17 OUAGADOUGOU
Email : institut_develop@yahoo.com
Téléphone : 00226 71 64 05 05 / 70 73 95 79



01 BP 4112 OUAGA 01
E-mail : bfidelus@yahoo.fr
78 96 81 48 / 79 30 18 21

Août 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
LISTE DES TABLEAUX	8
RESUME EXECUTIF	9
INTRODUCTION	12
I. DESCRIPTION DU PROJET	14
1.1. Objectifs et résultats attendus du projet	14
1.1.1. Objectifs.....	14
1.1.2. Résultats attendus.....	14
1.2. Acteurs de mise en œuvre	15
1.3. Démarche de mise en œuvre	15
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE	17
2.1. Objectifs de l'étude	17
2.2. Démarche méthodologique et déroulement de la mission	17
III. ANALYSE DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	19
3.1. Facteurs favorables à la mise en œuvre des activités du projet	19
3.1.1. De la disponibilité des ressources financières.....	19
3.1.2. De l'expérience de l'UICN et des leçons apprises d'autres projets.....	19
3.2. Facteurs défavorables à la mise en œuvre des activités du projet	20
3.2.1. Effets de la Covid-19.....	20
3.2.2. Effets de l'insécurité.....	21
IV. ANALYSE DE LA PERTINENCE DU PROJET	22
4.1. Pertinence du projet avec les besoins des populations	22
4.2. Pertinence du projet avec les politiques des partenaires, de l'UICN et des ODD	25
V. ANALYSE DE LA COHERENCE	29
5.1. Cohérence interne du projet	29
5.2. Cohérence externe du projet	30
VI. ANALYSE DE L'EFFICACITE	32
6.1. Résultat 4 : L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques	33
6.1.1. Situation des Livrables attendus à mi-parcours.....	33
6.1.2. Situation globale des livrables du résultat 4.....	34
6.2. Résultat 5 : Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées aux niveaux territorial, national et régional	41
6.2.1. Situation des livrables attendus à mi-parcours.....	41
6.2.2. Situation globale des livrables du résultat 5.....	42
6.3. Résultat 6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée	46

6.3.1.	Situation des Livrables attendus à mi-parcours	46
6.3.2.	Situation globale des livrables du résultat 6.....	48
6.4.	Résultat 7 : Suivi du programme PAPBio.....	51
6.4.1.	Situation des Livrables attendus à mi-parcours.....	51
6.4.2.	Situation globale des livrables du résultat 7.....	52
VII.	<i>COORDINATION ET PILOTAGE DU PROJET.....</i>	54
7.1.	Unité de gestion du projet.....	54
7.2.	Instances de pilotage	54
7.2.1.	Comité de Suivi Régional	54
7.2.2.	Comité régional d'orientation	55
7.3.	Système de suivi-évaluation	55
VIII.	<i>ANALYSE DE L'EFFICIENCE.....</i>	57
8.1.	Gestion optimale des ressources financières.....	57
8.2.	Optimisation du temps.....	57
IX.	<i>ANALYSE DE LA DURABILITE.....</i>	59
9.1.	Facteurs favorables.....	59
9.2.	Facteurs défavorables	60
X.	<i>ANALYSE DE LA VISIBILITE DES ACTIONS DU PROJET.....</i>	61
XI.	<i>PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....</i>	64
XII.	<i>SYNTHESE DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....</i>	66
XIII.	<i>BONNES PRATIQUES.....</i>	67
XIV.	<i>RECOMMANDATIONS.....</i>	69
XV.	<i>CONCLUSION.....</i>	71
XVI.	<i>BIBLIOGRAPHIE.....</i>	72
XVII.	<i>ANNEXES.....</i>	73
17.1.	Liste des personnes rencontrées.....	73
17.2.	Guide d'entretien à l'endroit de l'UGP	75
17.3.	Guide d'entretien à l'endroit de des bénéficiaires	78
17.4.	Guide d'entretien à l'endroit des commanditaires	80
17.5.	Guide d'entretien à l'endroit des autres projets.....	82

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	: Activité Génératrice de Revenu
AO	: Afrique de l'Ouest
ACT	: Aire de conservation transfrontalière
AFD	: Agence Française de Développement
AMP	: Aire Marine Protégée
AMPC	: Aire Marine Protégée Communautaire
AP	: Aire Protégée
APAC	: Congrès des Parcs Africains
BIOPAMA	: Programme pour la Biodiversité et la Gestion des Aires Protégées
BRICKS	: Renforcement de la Résilience par le biais de Services liés à l'Innovation, à la Communication et aux Connaissances
CCR	: Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne
CdS-R	: Comité de Suivi Régional
CDS-T/N	: Comités de Suivi Transfrontaliers/Nationaux
CECN	: Comptabilité Ecosystémique du Capital Naturel
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEESP	: Commission on Environmental, Economic and Social Policy
CEM	: Commission de l'UICN sur la Gestion des écosystèmes
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune (Bénin)
CITES	: Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d'extinction
CREDI-ONG	: Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré
CRO	: Comité Régional d'Orienteation
CSE	: Centre de Suivi Ecologique
CVD	: Comité Villageois de Développement
DOPA	: Observatoire Digital des AP
DU	: Diplôme d'Université
DUE	: Délégation de l'Union Européenne
ECOFAC	: Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
ECOPAS	: Ecosystèmes Protégés en Afrique Sahélienne
FED	: Fonds Européen de Développement
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	: Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FMI	: Fonds Monétaire International
FVC	: Fonds Vert pour le Climat
GIZ	: Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IMET	: Integrated Management Effectiveness Tool
MIKES	: Minimising the Illegal Killing of Elephants and other Endangered Species
MOLOA	: Mission d'Observation du Littoral Ouest Africain
MRC-GIE	: Mécanisme Régional de Coordination de la Gestion Intégrée des Ecosystèmes
OBAPAO	: Observatoire régional pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	: Objectifs de Développement Durable

ONG	: Organisation Non-Gouvernementale
OSC	: Organisations de la Société Civile
PACO	: Programme Afrique centrale et occidentale
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PAPE	: Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PAPFor	: Programme d'Appui pour la Préservation des écosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIR	: Programme Indicatif Régional
POMOCO	: PONASI-Mole-Comoé
PRCM	: Partenariat pour la Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
PREE	: Partenariat Régional pour l'Eau et l'Environnement
RAMPAO	: Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
RAPAC	: Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RNNTT	: Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-Toumma
RRIS	: Systèmes régionaux de référence d'information
SCF	: Sahara Conservation Fund
SE	: Suivi-évaluation
SICE	: Système d'Information sur la Criminalité Environnementale
UCE	: Unité de Capabilité Ecologique
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGP	: Unité de Gestion du projet
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNODC	: Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
VITO	: Flemish Institute for Technological Research NV
WABICC	: West Africa Biodiversity and Climate Change Programme
WABILED	: West Africa Biodiversity and Low Emissions Development
WACA	: Programme de gestion du littoral ouest-africain
WAF-01	: Désert Niger-Tchad-Algérie
WAF-02	: Delta du Sénégal
WAF-03	: Banc d'Arguin-Dakhla
WAF-04	: WAPOK (W, Arly, Pendjari, Oti Monduri-Keran)
WAF-05	: Comoe-Mole
WAF-06	: Niokolo-Badiar-Bafing-Baoulé-Faleme
WAF-07	: Gourma-Sahel-Niger intérieur
WAF-12	: Outamba-Kilimi
WAF-13	: Ankasa-Bia-Nini Suhien
WAF-14	: Rio Cacheu-Bijagos
WAF-15	: Saloum
WAF-16	: Basse Casamance
WAF-17	: Keta-Songor
WAF-20	: Sherbro et Turtle Islands
WAP	: W - Arly - Pendjari
WAPCA	: West African Primate Conservation Action
WDPA	: Base de données mondiale sur les aires protégées
WF	: Wild Foundation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse de la pertinence entre les objectifs du projet et les besoins et les contraintes des groupes cibles.....	23
Tableau 2 : Analyse croisée entre les résultats attendus du projet et les différentes politiques	27
Tableau 3 : Codification des niveaux de réalisation.....	32
Tableau 4 : Taux de réalisation des livrables prévus à mi-parcours.....	34
Tableau 5: Situation globale de réalisation des livrables du résultat 4	40
Tableau 6 : Taux de réalisation des livrables prévus à mi-parcours.....	41
Tableau 7: Situation globale de réalisation des livrables du résultat 5	45
Tableau 8 : Taux de réalisation des livrables prévus à mi-parcours.....	47
Tableau 9: Situation globale de réalisation des livrables du résultat 6	50
Tableau 10 : Taux de réalisation des livrables prévus à mi-parcours	51
Tableau 11: Situation globale de réalisation des livrables du résultat 7.....	53
Tableau 12: Niveau de réalisation des activités du plan de communication du projet Gouvernance.....	62
Tableau 13 : Indicateurs contenant la proportion des femmes parmi les bénéficiaires.....	64
Tableau 14 : Proportion de femmes bénéficiaires des appuis du projet	65

RESUME EXECUTIF

L'objectif de cette mission était d'analyser les réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats du projet FED/2018/399-509 Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest avec un accent de plus en plus marqué sur les approches orientées sur les résultats, d'une part, et de tirer les leçons apprises et formuler des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures, d'autre part.

En rappel, l'objectif global du projet est de contribuer à la protection intégrée de la diversité et des écosystèmes fragiles et à une résilience renforcée aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest. La démarche de mise en œuvre est basée sur une approche « faire faire », participative, multi-acteurs et inclusive, afin de garantir l'appropriation, l'adoption et la pérennité effective des acquis du projet. Pour ce qui est du cadre organisationnel de mise en œuvre du projet, il est composé, principalement, d'une Unité de Gestion de Projet (UGP), du Comité Régional d'Orientation (CRO) orientant les décisions de l'UGP sur des questions nécessitant des bases scientifiques et des informations crédibles et du Comité de suivi régional (CdS-R) qui est l'organe de pilotage et d'orientation stratégique.

L'approche méthodologique utilisée pour la conduite de la mission a été participative à toutes les étapes de la mission. Elle s'est basé, essentiellement, sur les critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) à savoir, la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'impact, l'efficience et la durabilité. En outre, afin de mieux appréhender les conditions de mise en œuvre du projet et certaines variables d'intérêt, une analyse du contexte, de la participation, du dispositif de coordination et du genre a également été menée.

Afin de fonder les analyses sur des données probantes, une collecte de données primaires à travers des entretiens individuels, a été réalisée. Cette collecte de données a été complétée par une revue documentaire. Au terme de l'analyse, des résultats importants ont été mis en évidence en fonction des critères d'analyse retenus.

Concernant le contexte ; plusieurs facteurs favorables à la mise en œuvre des actions du projet ont été mis en évidence. Il s'agit entre autres, de la disponibilité des ressources financières, de l'expérience de l'UGP, de la proximité physique de l'unité de gestion et de l'UEMOA. Toutefois, la première moitié de mise en œuvre du projet s'est déroulée dans un contexte international et sous régional difficile marqué par la pandémie de la Covid-19 et l'insécurité qui frappe certains pays de la sous-région notamment, le Burkina Faso. Ces fléaux ont eu des effets négatifs sur la mise en œuvre des activités du projet se traduisant par une mise en œuvre adaptative des activités avec parfois, des retards ou reports de certaines d'entre elles.

Concernant la pertinence, globalement, les objectifs de la composante 2 du PAPBio sont en cohérence avec les aspirations des bénéficiaires individuels et institutionnels et des groupes cibles. En effet, il ressort des entretiens avec les bénéficiaires que les actions menées dans le cadre de ce projet répondent à leurs préoccupations. Aussi, une analyse

croisée entre les besoins et contraintes des bénéficiaires et les objectifs du projet montre que les préoccupations de ceux-ci sont prises en compte dans au moins un des 4 résultats du projet.

Aussi, les résultats des entretiens et des analyses croisées laissent percevoir une bonne cohérence entre les objectifs de la composante 2 du PAPBio avec la vision de l'UICN, les politiques de l'UEMOA et de la CEDEAO, les politiques de la Commission européenne et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'analyse de l'efficacité montre clairement une bonne trajectoire dans la mise en œuvre des activités qui devrait permettre d'atteindre les résultats avant la date d'achèvement du projet. En effet, la majorité des livrables attendus à mi-parcours a été produite ou est en phase de l'être. En outre, certains livrables attendus en 2022 ou 2023 ont été réalisés avant leur date d'échéance prévue. En somme, il ressort de l'analyse des données et des entretiens que le niveau d'exécution du projet Gouvernance régionale des aires protégées est satisfaisant et que la probabilité d'atteindre les résultats à terme, est élevée.

L'analyse de l'efficience a été menée en prenant en compte l'utilisation optimale des ressources financières et l'optimisation du temps de réalisation des livrables. Pour ce qui est de l'utilisation des ressources, il ressort que la totalité des contrats a suivi la procédure des appels d'offres ouverts ; ce qui permet de mettre en concurrence les prestataires potentiels et d'obtenir des offres financières, financièrement avantageuses pour le projet. Aussi, concernant l'optimisation du temps, le retard de démarrage a entraîné un glissement d'un an en ce qui concerne la période de production des livrables attendus du projet. Les restrictions liées à la COVID-19 ont également entraîné quelques retards dans l'exécution de certaines activités notamment celles nécessitant des regroupements de personnes pendant que la COVID-19 empêchait cela. Toutefois, la majorité des livrables attendus a été produite à bonne date.

L'analyse de la durabilité des activités et des effets acquis du projet a permis d'identifier les facteurs favorables à leur pérennité. Il s'agit de la nature même des actions mises en œuvre, la mise en place d'un plan de gestion des connaissances, l'accompagnement de la mise en place de l'OBAPAO, etc. Aussi, l'analyse de la participation indique une forte implication des parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre de la Composante 2 du programme PAPBio. Toutefois, des facteurs défavorables ont été identifiés : la faiblesse des moyens pour mettre en pratique les formations théoriques reçues et la faiblesse des productions scientifiques (ouvrages, articles, etc.) à la suite des formations reçues.

S'agissant de l'analyse de la visibilité des actions, la mise en œuvre de l'action « Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest » s'est entourée d'un important dispositif de communication visant à rendre visible les actions du projet. On distingue l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de communication et de visibilité, l'élaboration des outils de communication et la tenue des instances de coordination et de suivi-évaluation. En outre, des actions spécifiques de visibilité ont été mises en œuvre par certains bénéficiaires.

Concernant la prise en compte du genre, l'analyse du document projet et les résultats à mi-parcours du projet montre une bonne prise en compte du genre non seulement dans la planification du projet mais aussi dans l'exécution des actions (17% de femmes en moyenne).

Concernant les difficultés de mise en œuvre, outre les facteurs défavorables du contexte de mise en œuvre du projet (insécurité, COVID-19, etc.), d'autres difficultés transversales, ayant contribué à limiter la mise en œuvre du projet Gouvernance, ont été mises en évidence. Il s'agit de la mise en place tardive de l'équipe de projet et du dispositif institutionnel, de la dépendance de certaines activités du Projet Gouvernance à des activités d'autres partenaires, en l'occurrence l'OBAPAO, le faible niveau de formalisation des réseaux (même si la décision de faire fonctionner le réseau des acteurs de la conservation en format informel dans sa phase initiale, a émané d'un consensus à la suite des rencontres organisées à cet effet) et l'absence d'un site web du programme PAPBio pleinement fonctionnel et public au moment de l'évaluation.

Après deux (02) années de mise en œuvre du projet Gouvernance, il ressort en termes de bonnes pratiques : l'approche participative, la communication institutionnelle, l'harmonisation du fonctionnement en réseau, l'organisation des sessions de planification conjointes, la gestion adaptative et l'utilisation des MOOC en ligne comme prérequis aux formations du DU. On note également la prise en compte de la durabilité et du genre dans les actions de renforcement de capacité ainsi que des acquis d'autres projets. Aussi, il est noté la synergie d'actions et la cohérence du projet avec les politiques environnementales communautaires et les ODD.

Au regard des difficultés et insuffisances mises en évidence, des recommandations ont été formulées pour juguler ces différentes préoccupations, à l'endroit de l'Unité de Gestion du Projet, de la Délégation de l'Union Européenne et la Commission de l'UEMOA.

Pour l'Unité de gestion du Projet : (i) réviser le cadre logique, (ii) améliorer le canevas de rapportage du projet en liant les activités aux indicateurs prévus dans le cadre logique et (iii) poursuivre les actions en vue de la formalisation des réseaux.

Pour la Délégation de l'Union Européenne : (i) autoriser des réaménagements budgétaires afin d'accroître l'efficacité du projet et (ii) envisager une prorogation d'un moins un an du projet.

Pour la Commission de l'UEMOA, veiller une implication effective de la Commission de l'UEMOA dans le processus de développement et d'opérationnalisation de l'OBAPAO.

INTRODUCTION

Le faible niveau de protection de l'environnement et d'adaptation au changement climatique qui en résulte, constitue un facteur d'appauvrissement du capital naturel ouest africain, y compris les services écosystémiques dont dépendent largement les populations. Les changements climatiques provoquent la migration des populations vers les milieux plus propices aux activités économiques (forêts humides, mangroves) et où la biodiversité est la plus élevée et les services environnementaux particulièrement importants. Cette vague migratoire et le peuplement autour des forêts et des côtes maritimes menacent le bon fonctionnement des écosystèmes marins et appauvrissent les ressources disponibles.

Dans le but d'améliorer la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et d'assurer la protection des ressources naturelles, l'Union Européenne (UE), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont entrepris la mise en œuvre d'une action commune pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la gouvernance environnementale et le changement climatique en Afrique de l'Ouest. Cette action entre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union Européenne en Afrique de l'Ouest 2014-2020 (11e Fonds Européen de Développement).

L'intervention de ces trois institutions a été matérialisée par la formulation et la mise en œuvre du Programme d'Appui pour la Préservation de la Biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio" (ROC/FED/039-269). Il comporte deux composantes. La composante 1 qui porte sur la « Gestion durable des aires protégées et des zones périphériques » et la composante 2 « Gouvernance régionale et sécurité (FED/2019/399-509) », objet de la présente évaluation à mi-parcours.

Le projet Composante 2 du PAPBio vise à insuffler une dynamique régionale pour la gestion efficace des aires protégées et des risques climatiques (R4), le partage et la capitalisation des expériences et connaissances à tous les niveaux (R5) et la lutte contre la criminalité environnementale (R6). Cette composante assure aussi la coordination du suivi du programme PAPBio (R7). Entre autres processus soutenus par cette composante 2, figure le suivi de l'ensemble du PAPBio, la valorisation, la diffusion et l'apprentissage à partir des connaissances utilisées et développées par les maîtres d'œuvre et les bénéficiaires ainsi que la communication interne et externe au programme.

Débuté en mars 2019 pour une durée de 51 mois, l'objectif global du projet Composante 2 du PAPBio est de promouvoir un développement économique endogène, durable et inclusif, répondant aux défis du changement climatique. Plus précisément, le projet devra permettre d'atteindre une protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes fragiles et une résilience renforcée aux changements climatiques à travers une meilleure gouvernance régionale des aires protégées transfrontalières et de la biodiversité.

Le projet étant à mi-parcours, un bilan s'avère nécessaire pour s'assurer du bon déroulement des activités en lien avec les objectifs de départ. C'est dans ce contexte qu'une évaluation à mi-parcours par une expertise indépendante a été commanditée afin de mesurer, entre autres, l'adéquation des résultats obtenus avec les résultats attendus et la performance de mise en œuvre. L'évaluation a couvert la période de mise en œuvre du projet allant de son démarrage à septembre 2021 et permettra de formuler des recommandations sur l'orientation à donner pour l'atteinte des résultats attendus, la consolidation et la pérennisation des acquis du programme.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du PAPBio s'articule autour des sections ci-après :

- Description du projet ;
- Analyse du contexte de mise en œuvre
- Approche méthodologique ;
- Analyse de la pertinence ;
- Analyse de la cohérence ;
- Analyse de l'efficacité ;
- Analyse de la coordination et pilotage ;
- Analyse de l'efficience ;
- Analyse de la durabilité ;
- Analyse de la visibilité ;
- Analyse de la prise en compte du genre ;
- Synthèse des difficultés rencontrées ;
- Analyse des bonnes pratiques et des leçons apprises ;
- Principales recommandations.

I. DESCRIPTION DU PROJET

La composante 2 PAPBio « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest », met à l'échelle, au niveau régional, l'action continue de l'Union Européenne, de l'UEMOA et de l'UICN dans la zone W puis du WAP. L'intervention du projet portera ainsi sur la facilitation de la mise en œuvre et le suivi des politiques intersectorielles de l'UEMOA et de la CEDEAO, notamment les politiques de l'environnement

Cette section décrit le projet à travers ses objectifs et résultats attendus, les acteurs et les groupes cibles ainsi que la démarche de mise en œuvre.

1.1. Objectifs et résultats attendus du projet

1.1.1. Objectifs

L'objectif global du projet est de contribuer à la protection intégrée de la diversité et des écosystèmes fragiles et à une résilience renforcée aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest. Spécifiquement, le projet contribuera à doter la région d'outils et de compétences pour la coordination et le fonctionnement en réseau des aires protégées et pour l'animation, le partage et l'échange d'expériences et de savoir-faire.

Il s'agit d'une part, d'adapter et renforcer, ou au besoin, développer et mettre à disposition, des outils de collecte ou de gestion d'informations sur les indicateurs de l'état de l'environnement du niveau territorial au régional, de mettre en place ou de rendre fonctionnels des mécanismes de coordination et de suivi des politiques sectorielles régionales, et, d'autre part, de former et accompagner les gestionnaires des aires protégées et décideurs dans l'application de ces mécanismes et outils.

1.1.2. Résultats attendus

Le projet est orienté vers l'atteinte de quatre (04) principaux résultats, communs à l'ensemble des 3 écotypes (désert, savane, mangrove) concernés par le Programme PAPBio. Il s'agit des résultats 4 à 6 du programme PAPBio formulés comme suit :

- Résultat 4 : l'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques ;
- Résultat 5 : les expériences, connaissances et compétences sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional ;
- Résultat 6 : la coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation est améliorée.

De plus, un résultat 7 a été formulé afin d'assurer une meilleure prise en charge du volet suivi et évaluation aussi bien du projet Gouvernance que de l'ensemble du Programme PAPBio. A travers ce résultat, le projet Gouvernance assume la responsabilité de la

coordination régionale du programme PAPBio, s'assure de la visibilité des résultats et de la gestion des connaissances générées par la mise en oeuvre du Programme.

1.2. Acteurs de mise en œuvre

Les parties prenantes impliquées directement ou indirectement dans la composante 2 du programme PAPBio sont de plusieurs ordres avec des interrelations fortes entre elles. Les différents acteurs peuvent être regroupés au niveau régional, national et des paysages transfrontaliers concernés et considérés.

Au niveau régional, on distingue les départements en charge de l'environnement et du développement durable dans les institutions d'intégration régionales (UEMOA et CEDEAO), le Réseau des Aires marines protégées (RAMPAO), le réseau Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) et les organismes de recherche (CSE).

Au niveau national, ce sont les institutions de tutelle des aires protégées, les ministères sectoriels et agences paraétatiques en lien avec le développement et l'exploitation des ressources naturelles, les universités et centres de formation.

Au niveau des paysages transfrontaliers concernés, les acteurs impliqués sont notamment, les gestionnaires des aires protégées, les organismes nationaux et déconcentrés de développement intervenant dans les zones ciblées, les ONGs et associations soutenant le développement socioéconomique et la gestion des ressources naturelles, les collectivités territoriales des zones couvertes, les organismes de formation régionaux, les associations socio-professionnelles et opérateurs privés qui exploitent les ressources naturelles dans les zones ciblées.

Au niveau des paysages transfrontaliers considérés, les cibles sont les nombreuses communautés qui vivent autour et dans les sites, les groupes d'intérêts constitués et en particulier, les structures qui les représentent, les autorités décentralisées et locales.

1.3. Démarche de mise en œuvre

La démarche de mise en œuvre de la composante 2 de PAPBio est basée sur une approche « faire-faire », participative, multi-acteurs et inclusive, devant garantir l'appropriation, l'adoption et la pérennité effective des acquis du projet. En effet, la démarche générale du projet est fondée sur la facilitation et l'appui aux dynamiques institutionnelles multi-acteurs et participatives pour parvenir au développement, à la mise en place et appropriation de dispositifs, outils et instruments régionaux validés par les principaux acteurs de la région.

Au-delà des sites d'intervention du projet, l'UICN a identifié les opérateurs avec lesquels elle collabore pour la mise en œuvre de la composante 2 du Programme PAPBio. Cette dynamique régionale permet aux différents acteurs (organismes régionaux, administrations nationales chargées des aires protégées, communautés riveraines dépendant des

ressources naturelles, organisations locales et société civile) de contribuer à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des écosystèmes et aires protégées transfrontaliers, de partager leurs expériences et connaissances et de promouvoir les bonnes pratiques.

Concernant la mise en œuvre effective du projet, l'UICN assume entre autres, les responsabilités suivantes : (i) mise en œuvre et coordination générale du projet, (ii) gestion administrative et financière, (iii) consolidation des rapports et leur transmission à l'UE et l'UEMOA, (iv) capitalisation des résultats et des leçons apprises, communication globale du projet ; (v) articulation du projet avec les initiatives similaires de l'UE et des partenaires, etc.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Cette section rappelle l'objectif de l'évaluation à mi-parcours de la composante 2 PAPBio avant de présenter la démarche utilisée pour mener l'évaluation.

2.1. Objectifs de l'étude

L'évaluation à mi-parcours vise à analyser les réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats du projet « FED/2018/399-509 Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest » avec un accent marqué sur les approches orientées sur les résultats, suivant les cinq critères d'évaluation du CAD de l'OCDE et les critères d'évaluation spécifiques de l'UE. Il s'agit de la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et la visibilité.

L'évaluation vise également à tirer les leçons apprises et à formuler des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

2.2. Démarche méthodologique et déroulement de la mission

Pour mener à bien la mission, la démarche méthodologique privilégiée est une démarche participative, inclusive, impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux. Elle s'est matérialisée à travers les rencontres de cadrage et de restitution des résultats d'une part, et les interviews réalisées avec les partenaires techniques et financiers, les bénéficiaires institutionnels et individuels, l'Unité de Gestion du projet (UGP) et les coordonnateurs des autres projets du programme PAPBio.

Globalement, la mission s'est déroulée en quatre phases : (i) phase préparatoire et de démarrage, (ii) phase de collecte et traitement de données, (iii) phase d'élaboration du rapport provisoire et (iv) phase d'élaboration du rapport final.

La phase préparatoire et de démarrage a consisté essentiellement, à la production d'une note de cadrage et des outils de collecte des données (4 guides d'entretien selon les catégories d'acteurs à interviewer) d'une part, et à la validation desdits livrables par le commanditaire au cours d'une réunion de cadrage, d'autre part. Cette phase a permis de s'accorder avec l'ensemble des acteurs sur la démarche d'analyse et les outils de collecte lors d'une rencontre de cadrage.

S'agissant de la collecte et du traitement de données, deux types de données ont été collectés. Il s'agit des données secondaires via la revue de littérature et les données primaires via les entretiens. La revue de littérature a porté sur le document de projet, les rapports d'activités et d'exécution financière, les documents de planification des activités du

programme, etc. Les entretiens individuels (en présentiel et en visio conférence) ont été réalisés auprès des acteurs clés de mise en œuvre du projet¹.

Pour l'élaboration du rapport provisoire, l'analyse des données collectées a permis l'élaboration de la version provisoire du rapport de l'évaluation à mi-parcours du projet. Cette version fera l'objet d'examen par le comité de suivi mis en place à cet effet. Aussi, un atelier de restitution sera organisé en vue de recueillir les amendements d'un public élargi.

Concernant la production du rapport final, la prise en compte de l'ensemble des observations pertinentes formulées par le comité de suivi et des participants à l'atelier de restitution permettra de produire la version finale du rapport d'évaluation à mi-parcours du projet.

¹ Voir la liste des personnes rencontrées en annexe

III. ANALYSE DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La mise en œuvre du Projet Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest a été impactée aussi bien par des facteurs favorables que défavorables.

3.1. Facteurs favorables à la mise en œuvre des activités du projet

Les principaux facteurs qui ont impacté positivement la mise en œuvre des activités du projet sont entre autres, la disponibilité des ressources financières, la somme d'expériences de l'UICN, la proximité physique de l'unité de gestion et de la Commission de l'UEMOA.

3.1.1. De la disponibilité des ressources financières

La mise en œuvre du projet a été facilitée par la mise à disposition efficace des fonds. En effet, il ressort des entretiens, que les acteurs de mise en œuvre des activités du projet n'ont pas eu de difficultés particulières pour disposer des fonds alloués au projet. Cette appréciation est faite aussi par l'unité de gestion (UICN) du projet que par les partenaires de mise en œuvre des activités en l'occurrence le Réseau des Aires marines protégées (RAMPAO), le réseau Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest (PRCM), le Centre de Suivi Ecologique (CSE) et VITO. Cette situation est liée au dispositif de financement de l'UE qui a prévu seulement deux débloques des fonds avec une première tranche très importante au démarrage. Ce processus prévoit également le renouvellement des avances chaque fois que l'UICN a atteint un niveau de consommation de 70% de l'avance précédemment reçue. Cette situation a permis la fluidité de la mise en œuvre des activités.

3.1.2. De l'expérience de l'UICN et des leçons apprises d'autres projets

La large expérience de l'UICN en matière d'environnement et de gestion des projets a favorisé la mise en œuvre du projet. En effet, l'UICN dispose d'une large et solide expérience capitalisée depuis plusieurs années dans le domaine de l'environnement et notamment de la gouvernance des aires protégées. Aussi, l'UICN a piloté des projets similaires avec divers partenaires (Projets BRICKS et WACA avec la Banque Mondiale, Projet PAGE avec l'ASDI, etc.), ce qui lui a permis d'être familière avec les conditions et les systèmes de gestion des partenaires. De même, la mise en œuvre du projet profite des leçons apprises dans l'exécution de projets similaires financés par l'UE et DevCO à travers les programmes ECOPAS (Ecosystèmes protégés en Afrique Sahélienne), ECOFAC (Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale), PAPE (Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente) et BIOPAMA (Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées).

3.1.3. De la proximité physique entre la Commission de l'UEMOA et l'UICN

La proximité physique entre l'UICN et la Commission de l'UEMOA a également favorisé la mise en œuvre des activités du projet. Certains agents de l'unité de gestion sont logés au

sein du siège de l'UEMOA à Ouagadougou. Cette situation a permis de renforcer le niveau de communication entre l'UEMOA et l'IUCN ainsi que le suivi rapproché de la mise en œuvre des activités. Aussi, cette proximité a facilité les échanges entre l'unité de gestion et l'équipe de l'UEMOA en charge du suivi du projet Gouvernance, permettant ainsi d'harmoniser la compréhension de la mise en œuvre globale du projet. A cela s'ajoute la disponibilité de l'équipe de l'UEMOA en charge du suivi du projet.

3.2. Facteurs défavorables à la mise en œuvre des activités du projet

La première moitié de la période de mise en œuvre du projet s'est déroulée dans un contexte international et sous régional marqué par la pandémie de la Covid-19 et l'insécurité qui frappe certains pays du Sahel notamment le Burkina Faso. Ces fléaux ont eu des effets négatifs sur la mise en œuvre des activités du projet. Il s'agit des retards dans la mise en œuvre de certaines activités, le report ou l'organisation en format virtuel de certaines activités/rencontres découlant sur un déphasage entre le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière du projet.

3.2.1. Effets de la Covid-19

Globalement, la Covid 19 a entraîné des retards dans la mise en œuvre de certaines activités ou la tenue d'évènements initialement prévus en présentiel sous un format virtuel non initialement prévu, exacerbant le déphasage entre les taux d'exécution physique et financière du projet. A l'instar de plusieurs pays dans le monde, les pays de la CEDEAO et la Mauritanie ont été durement affectés par la pandémie de la COVID-19 depuis 2020.

En effet, la pandémie de la covid-19 n'a pas favorisé la réalisation de certaines activités qui nécessitaient des rencontres physiques (ateliers, rencontres d'échanges ou de renforcement des capacités, etc.). Pour y remédier, l'Unité de Gestion du Projet a dû recourir aux différentes plateformes de rencontres virtuelles (Zoom, Google Meet, MS Teams, etc.) afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre des activités. Toutefois, certaines activités, par leur nature, ont été tout simplement reportées car ne pouvant pas être efficacement mises en œuvre en virtuel, entraînant ainsi des retards dans la mise en œuvre du projet.

Il convient aussi de noter que le recours aux outils de travail virtuels n'est pas sans conséquences négatives sur l'efficacité des activités notamment le faible niveau de présence, de participation et d'engagement des participants, la faiblesse des interactions entre les participants, etc.).

Concernant le déphasage entre le taux d'exécution physique et financière du projet, la réalisation des activités en mode virtuel a eu pour effet la réalisation effective des activités permettant d'atteindre un taux d'exécution physique appréciable au détriment du taux d'exécution financière resté relativement faible (le recours au format virtuel a substantiellement limité les capacités d'absorption financière du projet liées à la non-

réalisation de dépenses telles que les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, etc.).

3.2.2. Effets de l'insécurité

La situation sécuritaire s'est aggravée au fil des années dans certains pays et zones concernés par la mise en œuvre du projet, contribuant ainsi à limiter l'exécution du projet. Il s'agit entre autres du Burkina Faso, du Mali et du Niger ainsi que les sites d'intervention notamment le Complexe du W-Arly-Pendjari (WAP). Cette situation a entraîné le report de certaines activités, des difficultés de collecte des données, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, certaines activités prévues se tenir dans les zones inaccessibles du fait de l'insécurité (campagne IMET prévue dans la Réserve de Gourma au Mali, etc.) ont été reportées. On note également des retards dans la collecte et la transmission des données socio-économiques dans les zones affectées, données devant servir au suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet.

IV. ANALYSE DE LA PERTINENCE DU PROJET

Selon l'OCDE, la pertinence est la « mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue ».

L'analyse de la pertinence du projet est faite à travers l'adéquation de ses objectifs avec les besoins des bénéficiaires et les priorités des partenaires, d'une part, et l'analyse de la pertinence des objectifs du projet avec la vision de l'UICN, les politiques de l'Union Européenne, de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que sa cohérence avec les Objectifs de Développement Durables (ODD), d'autre part.

4.1. Pertinence du projet avec les besoins des populations

Globalement, les objectifs de la composante 2 du PAPBio sont en adéquation avec les besoins des bénéficiaires individuels et institutionnels. En effet, il ressort des entretiens avec les bénéficiaires que les actions menées dans le cadre de ce projet répondent à leurs préoccupations. Aussi, une analyse croisée entre les besoins et les contraintes des bénéficiaires et les objectifs du projet montre que les préoccupations de ceux-ci sont prises en compte dans au moins un des 4 résultats du projet. Cette perception se justifie par le fait que les besoins et attentes exprimés par les groupes cibles sont pris en compte dans les activités du projet.

Des résultats des entretiens, il ressort que les principales préoccupations de la région sont relatives à la (i) faiblesse des dispositifs de gouvernance en place, (ii) à l'explosion de la criminalité environnementale, (iii) au manque de capacités techniques et opérationnelles adéquates, (iv) à l'absence d'un cadre de dialogue entre professionnels des AP au niveau de la région, et ce, quel que soit le type d'acteurs et quel que soit le type d'AP, (v) le manque d'harmonisation des pratiques, des politiques et cadres juridiques et réglementaires en lien avec l'environnement, la conservation, etc.

La mise en œuvre du projet devrait contribuer à résoudre les contraintes identifiées par les groupes cibles. Les tableaux ci-après présentent les correspondances entre les résultats attendus du projet et les attentes des bénéficiaires.

Tableau 1 : Analyse de la pertinence entre les objectifs du projet et les besoins et les contraintes des groupes cibles

Groupes cibles	Besoins et attentes	Contraintes	Résultats attendus du projet
Gestionnaires des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités sur les approches participatives, intégrées et coordonnées d'élaboration et de mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées ; • Légitimité à assurer la gestion des aires protégées ; • Compétences en matière de gouvernance partagée des aires protégées ; • Pas de cursus éducatif formel 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de formation sur les approches participatives, intégrées et coordonnées ; • Faible collaboration avec les autres acteurs, notamment les collectivités et les communautés 	R4 - L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques
Départements chargés de l'environnement dans les Communautés Economiques Régionales (UEMOA et CEDEAO)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination multisectorielle des interventions au niveau des paysages ; • Capacités pour la formulation, l'application et le suivi des politiques et stratégies intégrée et inclusive de gestion des sites de conservation ; • Outils de diagnostic partagé, intégré et pérenne du capital naturel écosystémique 	<ul style="list-style-type: none"> • Segmentation des mandats en lien avec ceux des autres secteurs ; • Faible niveau de mise en place et opérationnalisation des politiques régionales ; • Manque de technologie et d'appropriation des approches, méthodes et outils en comptabilité écosystémique du capital naturel ; • Faible culture du partage et de l'archivage des données 	R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées aux niveaux territorial, national et régional
ONGs et associations	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences pour l'application des approches basées sur les écosystèmes et les paysages ; • Connaissances sur les textes nationaux et régionaux en lien avec la gestion et la gouvernance des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de formation sur les approches basées sur les écosystèmes et paysages ; • Faible accès aux textes nationaux et régionaux 	R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées aux niveaux territorial, national et régional
Associations socioprofessionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités organisationnelles et techniques pour accompagner leurs membres en matière de préservation des ressources naturelles ; • Connaissances sur les textes nationaux et régionaux en lien avec la gestion et la gouvernance des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de formations ciblées pour les associations socioprofessionnelles ; • Difficulté d'accès physique et linguistique aux textes nationaux et régionaux 	R6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée
Les acteurs privés	<ul style="list-style-type: none"> • Activités économiquement rentables et écologiquement durables ; • Connaissances sur les textes nationaux et régionaux en lien avec la gestion et la gouvernance des aires protégées ; • Compétences pour intégrer les techniques de gestion durable et inclusive des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des impacts de leurs activités sur les fonctions écologiques des écosystèmes ; • Faible accès physique et/ou linguistique aux textes nationaux et régionaux ; • Méconnaissance de la manière d'intégrer la durabilité écologique dans les activités économiques ; • Faible accès aux capitaux d'investissements ; • Contexte politique peu propice 	R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées aux niveaux territorial, national et régional

Groupes cibles	Besoins et attentes	Contraintes	Résultats attendus du projet
Personnes et Communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Développement socioéconomique durable ; • Connaissances sur les textes nationaux et régionaux et de leurs conflits potentiels avec les règles endogènes de gestion des mangroves et des zones humides ; • Connaissance de leurs rôles dans l'application des textes nationaux et régionaux en lien avec la gestion des paysages • Activités économiques rentables et écologiquement durables ; • Connaissances sur les textes nationaux et régionaux en lien avec la gestion des ressources naturelles ; • Compétences pour intégrer les techniques de gestion durable des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de capacités pour exploiter durablement les ressources ; • Pas d'accès physique et souvent linguistique aux textes ; Pas impliquées dans le dispositif d'application des textes) • Méconnaissances des impacts de leurs activités sur les fonctions écologiques des écosystèmes ; • Faible accès physique et/ou linguistique aux textes nationaux et régionaux ; • Méconnaissance de la manière d'intégrer la durabilité écologique dans les activités économiques 	R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées aux niveaux territorial, national et régional

Source : à partir du document de projet, mai 2022.

4.2. Pertinence du projet avec les politiques des partenaires, de l'UICN et des ODD

Les résultats des entretiens et des analyses croisées laissent percevoir une bonne cohérence entre les objectifs du projet Gouvernance et la vision de l'UICN, les politiques des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, les politiques de la Commission européenne, et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Concernant la vision de l'UICN, l'action « Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest » contribue directement au programme quadriennal 2017-2020 de l'UICN, en particulier au domaine 1 « Valoriser et conserver la nature » et le domaine 2 « Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles ».

Concernant les politiques des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, les activités prévues dans le cadre du projet constituent une opérationnalisation des stratégies régionales en matière d'environnement, de protection des aires protégées, de lutte contre la criminalité transfrontalière, etc. En effet, la mise en œuvre du projet contribue à l'opérationnalisation de certains axes de la politique régionale en matière de l'environnement de la CEDEAO (Politique environnementale, Plan de convergence forestier, etc.) et de l'UEMOA (Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement, Programme régional d'appui à la gestion intégrée des écosystèmes transfrontaliers, etc.).

Aussi, il convient de noter que le projet Gouvernance régionale est mis en œuvre de façon à transférer, à terme, les compétences et les capacités en matière de gouvernance régionale des aires protégées, à l'UEMOA. En outre, afin d'assurer une plus grande appropriation et fonctionnalité des activités en lien avec les politiques régionales, l'équipe d'experts de mise en œuvre recrutée par l'UICN est logée au sein de l'UEMOA.

Concernant la politique de l'Union Européenne, l'action proposée est parfaitement alignée avec le Programme Indicatif Régional (PIR) à travers son objectif 3.2 relatif à la Protection de l'Environnement, de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest. Aussi, on note une cohérence du projet avec la stratégie de conservation de l'Union Européenne « Au-delà des éléphants », en particulier, les zones clefs pour la conservation de l'Afrique de l'Ouest (WAF01 à 7 ; WAF 12 à 17 et WAF 20).

Pour ce qui est des ODD, la cohérence avec les objectifs du projet est établie à travers les ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » et ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la

désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

Le tableau ci-dessous présente l'analyse croisée entre les résultats attendus du projet et les différentes politiques sus-indiquées.

Tableau 2 : Analyse croisée entre les résultats attendus du projet et les différentes politiques

Institutions	Objectifs des politiques et stratégies	Résultats / Objectifs de la Composante 2 PAPBio
UICN	<p>Programme quadriennal 2017-2020 de l'UICN à travers les domaines 1 et 2 Domaine 1 « Valoriser et conserver la nature » ; Domaine 2 « Promouvoir et soutenir une gouvernance efficace et équitable des ressources naturelles »</p>	<p>R4 : L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional. R6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée</p>
UEMOA	<p>Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Contribution à la gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ; • Axe 2 : Promotion d'un environnement sain et durable dans l'espace communautaire ; • Axe 3 : Renforcement des capacités pour une gestion concertée et durable de l'environnement ; • Axe 4 : Suivi de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. 	<p>R4 - L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées aux niveaux territorial, national et régional. R6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée</p>
	<p>Programme régional d'appui à la gestion intégrée des écosystèmes transfrontaliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Renforcement de l'efficacité des cadres de gouvernance régionale des écosystèmes transfrontaliers ; • Axe 2 : Renforcement de l'efficacité des mécanismes de préservation et de valorisation durable des écosystèmes transfrontaliers 	<p>R4 - L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées aux niveaux territorial, national et régional. R6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée</p>
CEDEAO	<p>Plan de convergence forestiers à travers les domaines d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des cadres législatifs et réglementaires et des politiques forestières ; • Connaissance sur l'état et la dynamique des écosystèmes forestiers ; • Aménagement des écosystèmes forestiers et reboisement ; • Conservation de la biodiversité ; • Valorisation des biens et services des écosystèmes pour une sécurité alimentaire, une stabilité économique et une durabilité écologique ; 	<p>R4 - L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional.</p>

Institutions	Objectifs des politiques et stratégies	Résultats / Objectifs de la Composante 2 PAPBio
	<ul style="list-style-type: none"> Recherche forestière et développement ; Information, éducation et communication. 	
UE	Objectif 3.2 du PIR relatif à la Protection de l'Environnement, de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest	Objectif Général C2 PABBio : Contribuer à la protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes fragiles et à une résilience renforcée aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest
	Stratégie de conservation de l'Union Européenne « Au-delà des éléphants » à travers les actions prioritaires <ul style="list-style-type: none"> Aide in situ aux ACT et aux sites d'importance ; Appui sectoriel, réforme et coordination ; Facilitation des réformes des cadres juridiques pour l'accès à la propriété et aux droits sur les ressources naturelles ; Démantèlement des réseaux de crime contre la faune sauvage ; S'attaquer à la surexploitation des protéines animales Recherche et monitoring écologique ; Amélioration de la sensibilisation et de la communication 	R4 - L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional. R6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée
ODD	ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions »	Objectif Général PAPBioC2 : Contribuer à la protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes fragiles et à une résilience renforcée aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest
	ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »	R4 - L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques
	ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »	Objectif Général PAPBioC2 : Contribuer à la protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes fragiles et à une résilience renforcée aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest

Source : A partir du document de projet, 2022

V. ANALYSE DE LA COHERENCE

La cohérence se définit comme la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution. L'analyse de la cohérence cherche à examiner comment d'autres interventions appuient ou affaiblissent l'intervention évaluée, et inversement. Elle porte sur la cohérence interne et la cohérence externe.

5.1. Cohérence interne du projet

La cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/administration adhère.

L'analyse de la cohérence interne du Projet Gouvernance s'est focalisée sur la logique d'intervention ou la chaîne de résultats du projet et la cohérence du projet Gouvernance avec les autres interventions de l'UICN.

S'agissant de la logique d'intervention du projet, l'analyse de la chaîne de résultats fait ressortir une très forte synergie et une interdépendance entre les quatre (04) résultats attendus.

En rappel, l'objectif général du projet est de « contribuer à la protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes fragiles et à une résilience renforcée aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest ». Il est traduit en objectif spécifique formulé comme suit : « doter la région d'outils et de compétences pour la coordination et le fonctionnement en réseau des aires protégées, et pour l'animation, le partage et l'échange d'expériences et de savoir-faire ».

La réalisation des Résultats, 4, 5 et 6², permet l'atteinte de l'objectif du projet selon la logique suivante : (i) la réalisation du Résultat 4 permet de doter la région d'outils et de compétences ; (ii) les Résultats 4 et 6 permettent la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité environnementale et la sécurité des zones de conservation et le Résultat 5 l'animation, le partage et l'échange d'expériences et de savoir-faire.

Aussi, pour une efficacité et une durabilité des outils opérationnels de gestion des aires protégées de la région ouest africaine (R4), il est nécessaire de prôner le partage d'expériences et connaissances et compétences aux niveaux territorial, national et régional (R5) et le renforcement de la coordination et la coopération entre les acteurs (R6).

² R4 - L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques ; R5 : Les expériences et connaissances et compétences sont échangées et capitalisées aux niveaux territorial, national et régional ; R6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée ; R7 : Suivi du programme PAPBio

Concernant la cohérence entre les actions du **Projet Gouvernance de PAPbio** avec les autres interventions de l'UICN, elle est parfaitement établie au regard du fait que le **projet G** est cofinancé par d'autres projets de l'UICN. Le cofinancement implique un certain niveau d'alignement des objectifs, résultats et actions des différents projets faisant l'objet de cofinancement. Entre autres projets de l'UICN cofinancé le projet Gouvernance régionale des aires protégées, on note le Partenariat Régional pour l'Eau et l'Environnement (PREE) et le WA BiCC. Le PREE vise, entre autres, le développement et/ou la mise à jour de politiques et/ou stratégies en lien avec l'environnement, objectif également prévu dans le **Projet Gouvernance de PAPBio**. Aussi, le WA BiCC et **Projet Gouvernance de PAPBio** ont chacun, des activités de financement des bourses Master et des actions de renforcement des capacités des acteurs de la région.

5.2. Cohérence externe du projet

La cohérence externe concerne la cohérence entre l'intervention considérée et les interventions menées par d'autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l'intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités.

L'analyse de la cohérence externe montre une bonne cohérence entre les deux (02) composantes du Programme PAPBio, d'une part, et entre les actions du **Projet Gouvernance de PAPBio** et les interventions d'autres partenaires, d'autre part.

Concernant la cohérence entre les deux (02) composantes du Programme PAPBio, la composante 1³ traite des questions de renforcement de l'efficacité et la gestion d'AP et de leurs zones périphériques (actions terrain) pendant que la composante 2 vise à améliorer le cadre politique, institutionnel, réglementaire, juridique. L'amélioration des dispositifs institutionnels juridique et réglementaires régionaux est nécessaire pour l'atteinte des résultats des actions de terrain réalisées dans la composante 1. Elle constitue donc un soutien pour une interaction, voire la durabilité des actions de la composante 1. En guise d'exemple, les différences de dispositifs juridiques, notamment les différences des peines sur les crimes entre les pays encourageant la criminalité dans les zones transfrontalières. Une harmonisation des peines des différents pays de la sous-région pourrait contribuer à réduire le niveau de criminalité environnementale. Au-delà de cette cohérence, il y a une complémentarité entre les deux (2) composantes, étant donné que leurs actions se réalisent sur le même terrain.

3 La composante 1 comporte 3 résultats que sont (i) R1 : Les activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés sont coordonnées d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écosystémiques pour les parties prenantes ; (ii) R2 : Des systèmes de gestion efficaces des aires protégées sont développés et opérationnels et (iii) R3 : Les populations riveraines sont associées à la gestion intégrée des ressources naturelles et en tirent un bénéfice durable.

Pour ce qui est de la cohérence entre les actions du Projet Gouvernance de PAPBio avec les interventions d'autres partenaires, elle est établie avec tous les opérateurs PAPBioC1 non IUCN et WABiCC, puis WABiLED (US AID) visant le renforcement des capacités des acteurs de la région dans le cadre de la lutte contre les crimes liés aux espèces sauvages de faune et de flore.

De même, le **Projet Gouvernance de PAPBio** est en cohérence avec le Projet BIOPAMA qui travaille sur les questions d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées notamment avec l'opérationnalisation de l'Observatoire OBAPAO visant à collecter les données sur les dispositifs de gestion d'aires de conservation au niveau des pays de l'Afrique de l'Ouest et de la Mauritanie pour mesurer le niveau d'efficacité de leur gestion. Cette mesure permet de générer des informations et des enseignements permettant d'améliorer la gestion des aires protégées.

La collaboration entre le projet BIOPAMA et le **Projet Gouvernance de PAPBio**, se traduit par leur intervention commune sur les actions ci-après :

- La mise en place de l'observatoire au sein d'une organisation (CSE) ;
- La base de données régionale sur les évaluations IMET ;
- La formation des coach IMET en Afrique de l'Ouest ;
- L'organisation des campagnes IMET en tenant compte des sites déjà évalués par BIOPAMA et l'OBAPAO ;
- Le renforcement du système informatique du CSE par l'acquisition d'équipement informatique ;
- L'intégration d'indicateurs liés à la CECN au niveau de l'observatoire ;
- L'alimentation des bases de données et appuis techniques aux utilisateurs ;
- L'élaboration de la stratégie sectorielle des pays, stratégie régionale ;
- L'élaboration des Plans de gestion des aires protégées et des documents de politiques sectorielles.

On note également une cohérence entre le Programme de Gestion du Littoral West Africain (WACA) et le PAPBioC2 dans la mise en œuvre d'un système d'information sur le domaine marin et côtier ; et ce, en partenariat avec l'UEMOA, l'UICN et la Banque Mondiale.

VI. ANALYSE DE L'EFFICACITE

L'analyse de l'efficacité vise à estimer dans quelle mesure les actions prioritaires ont été mises en œuvre et les résultats attendus ont été atteints, ou sont en train de l'être.

De ce fait, les livrables réalisés par résultat ainsi que les principales difficultés limitant l'efficacité des actions ont été passées en revue. L'analyse de l'efficacité du projet Gouvernance a été appréciée pour chacun des quatre (04) résultats attendus à savoir :

- ✓ **Résultat 4** : L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques ;
- ✓ **Résultat 5** : Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional ;
- ✓ **Résultat 6** : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée ;
- ✓ **Résultat 7** : Suivi du programme PAPBio.

Les différents indicateurs définis pour chaque résultat permettent d'apprécier le niveau de réalisation des livrables majeurs de projet.

Le degré d'efficacité est apprécié à travers le tableau suivant :

Tableau 3 : Codification des niveaux de réalisation

N°	Désignation	Interprétation	Couleurs correspondantes
1	0 < Efficacité ≤ 20	Très Faible	Rouge
2	20 < Efficacité ≤ 40	Faible	Orange
3	40 < Efficacité ≤ 60	Moyen	Jaune
4	60 < Efficacité ≤ 80	Bon	Vert clair
5	80 < Efficacité ≤ 100	Très bon	Vert

Source : Les consultants, 2022

6.1. Résultat 4 : L'Afrique de l'Ouest dispose d'un système de gestion opérationnel et efficace des aires protégées et de leurs zones périphériques

L'ensemble des actions planifiées et/ou menées dans le cadre de ce résultat devrait permettre à terme, de disposer, en Afrique de l'Ouest, d'un système régional fonctionnel et efficace de coordination et de gestion des aires protégées et de leurs zones périphériques.

Pour ce faire, deux (02) principaux livrables étaient attendus en fin 2021. Il s'agit de :

- ✓ Mise en place du dispositif régional de coordination et gestion en réseau des aires protégées ;
- ✓ L'opérationnalisation du dispositif fonctionnel de suivi de l'état de l'environnement et du changement climatique.

En plus de ces livrables, d'autres dont les dates d'échéance prévues vont au-delà de la période sous revue, sont également attendus dans le cadre de ce résultat.

6.1.1. Situation des Livrables attendus à mi-parcours

La performance en termes de production des livrables attendus à fin septembre 2021, période sous revue pour cette évaluation, est en deçà des attentes. En effet, sur les deux (02) livrables attendus, aucun n'a été effectivement produit.

- **Mise en place du dispositif régional de coordination et gestion en réseau des aires protégées**

Pour une meilleure gouvernance des aires protégées dans la région Ouest africaine, il a été établi que la mise en place d'un dispositif fédérateur et créant une synergie d'actions s'avère indispensable. De ce fait, le projet Gouvernance s'est engagé dans le cadre de la mise en œuvre du Programme PAPBio, à doter la région d'un dispositif opérationnel de coordination qui induira un fonctionnement en réseau des acteurs de gestion des aires protégées. Pour ce faire, après un processus participatif et interactif, l'UICN et l'ensemble des parties prenantes impliquées ont décidé de la mise en place d'un réseau sous le format associatif. Le format associatif a été privilégié car il permet d'associer une plus large palette de catégories d'acteurs évoluant dans le domaine de la protection et de la promotion de l'environnement.

Afin de conduire à terme et de manière efficace le processus de formalisation du réseau, un comité restreint de coordination a été mis en place. En outre, des projets de textes constitutifs du réseau notamment les statuts et les règlements intérieurs, ont été élaborés. La dernière étape du processus de mise en place du réseau consiste à l'organisation d'une Assemblée Générale constitutive afin d'adopter les

textes juridiques et organisationnels du réseau et la mise en place de ses organes dirigeants.

« La mise en place du réseau régional vient à point nommé car il permettra de créer une bonne synergie entre les acteurs des aires protégées. Au regard des résultats constatés dans le cadre du Complexe WAP, nous sommes en droit d'espérer que ce réseau amplifiera les résultats dans les différentes aires protégées de la sous-région. » **Propos d'un membre du comité restreint**

- **Mise en place, validation/adoption, et intégration régionale d'un dispositif de suivi de l'état de l'environnement et du changement climatique**

Cet indicateur porte sur l'opérationnalisation du dispositif régional de coordination et gestion en réseau des aires protégées. A ce niveau, il faut noter une bonne proactivité du projet et des acteurs impliqués. En effet, en attendant la formalisation du dispositif, trois (03) sessions visant à renforcer la coopération transfrontalière entre acteurs de la région ont déjà été tenues en virtuel afin d'échanger sur des problématiques communes aux aires protégées. Des entretiens avec les différents acteurs, il ressort une très bonne appréciation de la qualité des échanges et des partages d'expériences pour l'amélioration de la gestion et de la coordination des aires protégées.

Tableau 4 : Taux de réalisation des livrables prévus à mi-parcours

Livrables	Niveau de processus	Appréciation	Couleur
Mise en place du dispositif régional de coordination et gestion en réseau des aires protégées	90%	Bon	
Mise en place, validation/adoption, et intégration régionale d'un dispositif de suivi de l'état de l'environnement et du changement climatique ;	30%	Moyen	

Source : A partir des rapports disponibles.

6.1.2. Situation globale des livrables du résultat 4

En plus des deux (02) livrables dont la date d'échéance était prévue pour l'année 2021, plusieurs livrables sont également attendus en 2022 et en 2023. **L'analyse des données, fait ressortir quelques progrès pour certains indicateurs attendus pour l'année 2022.**

En effet, la majorité des indicateurs attendus pour fin 2022 ont connu en terme de niveau de processus des avancées vers l'atteinte du résultat.

En effet, sur les 7 livrables attendus pour l'année 2022, trois (03) ont connu le démarrage du processus de mise en œuvre, à savoir, la disponibilité d'un schéma directeur régional de l'observation et suivi des aires protégées, de l'environnement et des changements climatiques (35%) et l'augmentation du nombre de membres du RAMPAO (60%). Le dernier livrable portant sur le nombre de bases de données liées au portail AMP connaît un taux de réalisation du processus de 25%.

- **Disponibilité d'un schéma directeur régional de l'observation et suivi des aires protégées, de l'environnement et des changements climatiques**

L'élaboration d'un schéma directeur régional de l'observation et suivi des aires protégées, de l'environnement et des changements climatiques répond aux besoins des acteurs de la région Ouest africaine de créer un cadre et de formuler des orientations précises afin d'alimenter de manière systématique la base de données en information sur la criminalité environnementale.

Pour ce faire, une mise en réseau des acteurs de la criminalité environnementale a été organisée ; toute chose qui a permis de définir de manière participative et consensuelle les axes du schéma directeur d'approvisionnement. A la suite, le schéma directeur a été élaboré ainsi qu'un système d'information sur la criminalité environnementale. A terme, ces deux outils devront être intégrés à l'OBAPAO.

- **Augmentation du nombre de membres du Réseau des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest**

Afin de promouvoir l'extension du Réseau des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) à travers l'adhésion de nouveaux membres, un accord de mise en œuvre portant sur une subvention de 48 000 Euros a été signé entre l'UICN et le RAMPAO. Les actions menées dans le cadre de cet accord ont permis la création au Sénégal de deux (02) Aires Marines Protégées (AMP) à savoir celles de Kaalolal Blouf Fogy et Gorée. En outre, l'intervention du projet Gouvernance a permis la création de la première AMP du Bénin en l'occurrence celle de la Boucle du Roy.

Après la création effective des trois (03) nouvelles AMP, leur processus d'adhésion au RAMPAO a été amorcé et devrait être effectif avec la tenue de l'Assemblée Générale du RAMPAO.

- **Liaison de bases de données au portail AMP**

Le projet Gouvernance avait prévu la liaison de 10 bases de données au portail AMP d'ici fin 2022. Pour ce faire, un contrat de mise en œuvre a été formalisé avec le Centre de Suivi Ecologique du Sénégal (CSE). Il a en charge de développer le système de suivi du domaine côtier. Considérant la période sous revue, aucune base de données n'est liée au portail AMP. Toutefois, le processus a démarré et le résultat escompté devrait être effectif en fin 2022.

- **Production de rapports harmonisés sur l'état des lieux de l'efficacité de gestion**

L'efficacité de gestion des aires protégées se mesure à travers l'outil IMET (Integrated Management Effectiveness Tool). L'IMET intègre une approche proactive basée sur les résultats qui permet une description et une quantification rigoureuse de l'état de gestion de l'environnement. Afin de permettre la production de rapports harmonisés sur l'état des lieux de l'efficacité de gestion dans la région Ouest africaine, le projet Gouvernance en synergie avec le projet BIOPAMA a entrepris plusieurs actions visant le développement et la vulgarisation de l'outil IMET.

Ainsi, 14 gestionnaires d'aires protégées dont 11 hommes et 3 femmes ont été effectivement formés sur l'IMET. Il y a lieu de préciser que la sélection des acteurs à former s'est faite sur la base de leurs capacités à déployer la collecte des données IMET sur les aires protégées des zones d'interventions des programmes PAPBio et du Programme d'appui pour la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest (PAPFor).

A l'issue des sessions de formation, cinq (05) campagnes IMET ont été réalisées dans des zones d'intervention du programme PAPBio au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Des rapports de ces campagnes ont été produits et sont disponibles. L'intervention du projet Gouvernance se poursuit en collaboration avec le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) et le consortium en charge de développer l'Observatoire pour les aires protégées et la biodiversité en Afrique de l'Ouest (OBAPAO) pour le développement du système de rapportage harmonisé des Aires protégées (AP).

Enfin, pour l'année 2022, l'analyse des données montre que plusieurs livrables prévus pour cette période n'ont pas encore connu un début d'exécution. Il s'agit notamment du nombre de personnes formées sur les outils, du nombre de bases de données référencées dans le portail AP et du nombre de personnes formées à l'utilisation du portail. Cette situation est imputable à la non-finalisation ou non-production de certaines activités préalables notamment, la disponibilité publique de l'OBAPAO incombant à d'autres projets comme BIOPAMA.

Concernant l'année de clôture (2023) du projet Gouvernance, il faut noter que des efforts ont été déployés afin d'atteindre les résultats à terme. Ainsi, il ressort des données secondaires collectées que le processus de réalisation de plusieurs livrables est déjà entamé et évolue de manière satisfaisante. Des entretiens menés avec les partenaires de mise en œuvre et les membres de l'Unité de Gestion du Projet Gouvernance, la trajectoire d'exécution des activités devrait permettre des progrès importants vers l'atteinte des résultats.

- **Evidence de la disponibilité dans la région d'une base de connaissances en matière de comptabilité écosystémique du capital naturel**

L'atteinte de ce résultat a nécessité dans un premier temps, le développement d'une plateforme régionale de calcul sur la comptabilité écosystémique du capital naturel (CECN) par le co-demandeur VITO. La première phase du projet a permis d'effectuer une estimation comptable en unité de capacité écologique (UCE) des services écosystémiques dans la zone transfrontalière pilote du Massif du Fouta-Djalou en Guinée, du parc transfrontalier du Niokolo entre la Guinée et le Sénégal et de la zone protégée du Moyen Bafing située en Guinée. Il faut préciser que les composantes de base de l'écosystème prises en charge par la plateforme CECN sont le carbone, l'eau et l'infrastructure écosystémique/services fonctionnels.

Au niveau du déploiement du système de comptabilité des écosystèmes, la deuxième phase du projet consistera à approuver la plateforme et à l'implémenter au niveau du Complexe WAP. Cette phase permettra de former des experts à la création de comptes écosystémiques.

Bien que la disponibilité du système dans toute la région ne soit pas effective, son développement constitue un résultat très satisfaisant et le niveau du processus est estimé à 70% ; ce qui rassure de l'atteinte du résultat en 2023.

- **Nombre d'experts de la région ayant acquis de l'expérience et des capacités en matière de Comptabilité écosystémique du capital naturel**

Afin de contribuer à la vulgarisation de la Comptabilité écosystémique du capital naturel (CECN) et à l'appropriation de la plateforme développée à cet effet, six (06) experts dont trois (03) de la Guinée et trois (03) du Sénégal ont été sensibilisés à la CECN. En outre, il a été mis en place trois (03) comités d'experts locaux afin de suivre et de valider les activités de la CECN. Ils permettront également de faciliter l'acquisition des données locales afin de contribuer à l'amélioration des résultats des comptes obtenus et la définition des indicateurs qui seront intégrés à l'OBAPAO. *Sur une cible de 3 experts dont les capacités et l'expérience ont été renforcées, la performance atteinte est très satisfaisante.*

- **Mise en place d'une Stratégie Régionale AMP**

Le projet Gouvernance à travers le RAMPAAO a entrepris l'actualisation de la Stratégie régionale des aires marines protégées. Pour ce faire, après la signature de l'accord de subvention, le RAMPAAO a recruté un consultant pour mener à bien l'élaboration de la nouvelle stratégie. La collecte des données et les discussions avec les différents acteurs ont démarré.

- **Nombre d'AP qui utilisent l'IMET ou EoH**

La promotion de la gestion efficace des aires protégées est l'un des défis majeurs du projet Gouvernance. Pour ce faire, en collaboration avec BIOPAMA, 14 acteurs (11 hommes et 03 femmes) de la région ont été formés à l'outil IMET. Ces acteurs formés viennent ainsi renforcer le pool de coaches IMET de la région.

A l'issue des sessions de formation, l'IMET a été administré au niveau de cinq (05) aires protégées/paysages de mise en œuvre du PAPBio au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Ainsi, tenant compte de la situation de référence, le nombre d'aires protégées total utilisant l'IMET est de 35. *Comparativement à la cible de 50 aires protégées qui utilisent l'IMET à la fin du projet, le niveau de performance du projet Gouvernance pour cet indicateur se situe à 25%.*

Toutefois, au regard de la dynamique observée au niveau des autres aires protégées de la région, la cible devrait être atteinte en 2023. En effet, plusieurs campagnes IMET seront lancées et concerneront l'ensemble des paysages de mise en œuvre du PAPBio. Il s'agit notamment du Mole National Park, la Réserve des Eléphants du Gourma et des paysages de mise en œuvre du projet Mangroves. Aussi, les travaux se poursuivent en synergie avec BIOPAMA et le consortium en charge de développer l'OBAPAO pour le développement d'un système de rapportage harmonisé sur les AP.

- **Nombre de contributions CECN au Congrès mondial de la nature**

Les différentes parties prenantes du projet avaient initié et proposé des contributions dans le cadre du Congrès mondial de la nature de l'UICN organisé à Marseille en 2021. Toutefois, ces propositions n'ont pas été retenues par le comité de sélection en raison du nombre important de propositions reçues. Néanmoins, il a été retenu la proposition d'organisation d'un événement durant la troisième édition de la Conférence Régionale du Partenariat pour les Services Ecosystémiques prévue au Rwanda en 2022. Alternativement, les résultats de la CECN seront présentés au forum ESP Conférence et Congrès Africains des Parcs (APAC). Le projet propose une révision de cet indicateur en "nombre de contributions CECN aux événements internationaux"

- **Nombre de documents de projets ou de textes qui mentionnent les Rapports Harmonisés**

L'atteinte de ce résultat nécessite le recensement et une analyse de contenu des différents documents de projets ou de textes en matière de gestion environnementale dans la région d'intervention de PAPBio. Considérant la période sous revue, aucun progrès n'a été enregistré pour cet indicateur. En effet, les

campagnes IMET sont toujours en cours et aucun rapport harmonisé n'a encore été produit.

En somme, au regard des livrables déjà produits et du niveau de réalisation des livrables restants, il apparaît donc que le projet Gouvernance est dans une bonne dynamique pour l'atteinte du résultat 4.

Tableau 5: Situation globale de réalisation des livrables du résultat 4

Indicateurs de résultats	Année de réalisation	Cible	Situation à mi-parcours	Taux de réalisation	Niveau du processus
Evidence de la mise en place, validation / adoption, et intégration régionale d'un dispositif régional de coordination et gestion en réseau des APs	2021	1	0	0%	90%
Evidence de la mise en place, validation /adoption, et intégration régionale d'un dispositif fonctionnel de suivi de l'état de l'environnement et du changement climatique	2021	1	0	0%	30%
Augmentation du nombre de membres du RAMPAO	2022	9	6	0%	60%
Nombre de bases de données liées au portail AMP	2022	10	0	0%	25%
Nombre de personnes formées sur les outils	2022	20	0	0%	0%
Nombre de bases de données référencées dans le portail AP	2022	20	0	0%	0%
Nombre de personnes formées à l'utilisation du portail	2022	60	0	0%	0%
Evidence de la disponibilité d'un schéma directeur régional de l'observation et suivi des aires protégées, de l'environnement et des changements climatiques	2022	1	0	0%	35%
Nombre de rapports harmonisés sur l'état des lieux de l'efficacité de gestion produits	2022	3	0	0%	0%
Mise en place d'une Stratégie Régionale AMP	2023	1	0	0%	40%
Production et diffusion de matériel d'information sur les AMP (IEC)	2023	1	0	0%	0%
Trafic sur le portail (Nombre de personnes visitant le portail par mois)	2023	3000	0	0%	0%
Nombre de documents officiels ou projets mentionnant le Portail	2023	500	0	0%	0%
Nombre doc ISBN +/-	2023	4	0	0%	0%
Nombre de contribution CECN au Congrès mondial de la nature	2023	1		0%	30%
Nombre de documents qui utilisent l'indicateur CECN	2023	6	0	0%	0%
Nombre d'experts de la région ayant acquis de l'expérience et des capacités en matière de comptabilité écosystémique du capital naturel	2023	3	6	200%	100%
Nombre de documents de projets ou de textes qui mentionnent les Rapports Harmonisés	2023	10	0	0%	25%
Nombre d'indicateurs dans le MRC-GIE sur l'efficacité de gestion	2023	1	0	0	0%
Nombre de pays qui partagent leurs données	2023	10	0	0	0%
Nombre d'ADP qui utilisent l'IMET en Fall	2023	50	35	25%	40%
Source : A partir des rapports disponibles comptabilité écosystémique du capital naturel	2023	1	0	0	65%

6.2. Résultat 5 : Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées aux niveaux territorial, national et régional

6.2.1. Situation des livrables attendus à mi-parcours

Au niveau de ce résultat, un livrable était attendu pour l'année 2021, à savoir le nombre de membres de la communauté de pratique formés et accompagnés dans la capitalisation et à la formulation des récits pour le contenu en ligne du Hub.

- **Nombre de membres de la communauté de pratique formés et accompagnés dans la capitalisation et à la formulation des récits pour le contenu en ligne du Hub**

La mise en œuvre des interventions en matière de protection de l'environnement génère beaucoup de connaissances et d'expériences dont la capitalisation contribuerait sans aucun doute, à améliorer les performances des différentes actions. Conscient de ce défi et en cohérence avec la mise en place du Hub virtuel, le projet a initié deux (02) sessions de formations en capitalisation et dans la formulation des récits au profit des membres de la communauté de pratique. Ainsi, le niveau de performance pour cet indicateur à mi-parcours est très satisfaisant. En effet, comparativement à la cible initiale de 20 membres, 43 acteurs de la communauté de pratique ont été effectivement formés et accompagnés. Les bénéficiaires de ce renforcement de capacités sont composés de 27 acteurs de la conservation des aires protégées et de 16 personnes issues des unités de gestion des projets de la Composante 1 du Programme PAPBio.

« Le fait d'avoir bénéficié de cette formation, m'a permis d'avoir les outils et techniques nécessaires pour mieux capitaliser nos pratiques et nos expériences et surtout mieux valoriser nos résultats. Il faut noter que beaucoup d'apprenants n'avaient pas de connaissances théoriques et pratiques de la capitalisation ; donc la formation a permis dans un premier temps d'intégrer la capitalisation d'expériences dans les pratiques et dans un second temps, d'améliorer la qualité des récits et autres supports de capitalisation. » **Propos d'un participant à une des sessions de formation**

Tableau 6 : Taux de réalisation des livrables prévus à mi-parcours

Livrables	Niveau de processus	Appréciation	Couleur
Nombre de membres de la communauté de pratique formés et accompagnés dans la capitalisation et à la formulation des récits pour le contenu en ligne du Hub	100%	Très bon	

Source : A partir des rapports disponibles.

6.2.2. Situation globale des livrables du résultat 5

En plus du livrable dont la date d'échéance était prévue pour l'année 2021, plusieurs livrables sont également attendus en 2022 et 2023.

L'analyse des données, fait ressortir une performance moyennement satisfaisante pour les indicateurs attendus pour l'année 2022. En effet, sur les cinq (05) livrables attendus, un livrable a été réalisé à 100% et un autre a connu une amorce de son processus de réalisation. Toutefois, il ressort des données de suivi qu'un seul livrable n'avait pas connu un début de réalisation, à savoir les voyages et les ateliers thématiques de partages d'expériences et de connaissances.

▪ Evidence de la mise en place d'un Hub virtuel

Le projet Gouvernance a entrepris la mise en place de plusieurs réseaux dont la communauté de pratique d'où la nécessité de disposer d'une plateforme d'échanges et des partages d'expériences. Pour ce faire, un hub virtuel qui est une plateforme informatique est en train d'être développé. Il devrait constituer un point de rencontre, d'échanges et de partage d'expériences des acteurs intervenant dans la conservation de la biodiversité et des aires protégées en Afrique de l'Ouest. Cette plateforme est à intégrer à l'OBAPAO afin de le rendre plus accessible à l'ensemble des acteurs et de lui donner une envergure régionale. *La plateforme a été effectivement développée et est fonctionnelle, plusieurs thématiques ont déjà été discutées.*

▪ Publication et diffusion de guides de promotion de bonnes pratiques

Au regard des connaissances et des bonnes pratiques générées dans la mise en œuvre de PAPBio, le projet Gouvernance a initié l'élaboration de deux (02) guides de bonnes pratiques sur la gestion durable de la biodiversité et des aires protégées. A cet effet, un consultant a été recruté et la collecte de données a été effectuée. Aussi, dans le cadre de l'atelier sur le cadre harmonisé de suivi du programme PAPBio et de l'atelier de partage d'expériences, des bonnes pratiques ont été identifiées et seront capitalisées dans lesdits guides. Au regard, de l'avancement du processus d'élaboration, les deux guides devraient être produits et validés à bonne date en l'occurrence, au cours de l'année 2022.

▪ Nombre d'ateliers régionaux thématiques d'échanges d'expériences, de leçons et de formulations de recommandation en vue d'améliorer les pratiques de conservation et de gestion durable

Dans le but d'améliorer les pratiques de conservation et de gestion durable à travers la capitalisation d'expériences, le projet a prévu la tenue d'au moins trois (03) ateliers régionaux thématiques d'échanges d'expériences, de leçons et de formulations de recommandations. Il ressort des données collectées, que toutes les dispositions

étaient prises pour la tenue du premier atelier régional en novembre 2021 au Niger. Le deuxième atelier est prévu pour courant 2022.

Concernant les indicateurs de l'année 2023, le processus de réalisation de l'ensemble des livrables a déjà été amorcé avec des niveaux de performance divers. Toutefois, il est à noter que seulement deux indicateurs de résultats ont vu leur valeur évoluer.

- **Nombre de pays/réseaux qui disposent de référentiels métiers Profil 1**

Le projet a recruté un expert international afin de développer et de mettre à la disposition des pays de l'Afrique de l'Ouest, des curricula et autres dispositifs harmonisés de formation. Les référentiels métiers Profil 1 « *Professionnel qualifié* » pour éco-gardes ont été établis pour l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et validés lors d'un atelier virtuel regroupant la majorité des parties prenantes. *A mi-parcours ce résultat a été atteint même s'il était attendu pour l'année 2023, ce qui constitue une performance très satisfaisante.*

- **Nombre de cadres (niveau master et doctorats) formés en gestion des aires protégées**

Au démarrage du projet Gouvernance, le nombre de cadres de niveau master et doctorats recensé s'établissait à 240 avec une cible de 352 cadres attendus en 2023. Les données recueillies font ressortir 83 cadres formés dont 25 de niveau master, 2 de niveau doctorat et 56 auditeurs formés lors des sessions de DU 17, 18 et 19. Ce résultat correspond à un niveau de réalisation de 74%. Au regard de l'objectif escompté, l'atteinte de la cible paraît vraisemblablement compromise. En effet, au regard du budget prévisionnel alloué pour ce résultat et la durée requise pour achever un programme de doctorat, il est évident que la cible ne sera pas atteinte d'ici la fin du projet, d'où la nécessité de réviser la cible afin d'être plus réaliste.

En outre, il faut noter que l'achèvement des travaux de thèses paraît très improbable au regard du temps restant pour la clôture du projet. Cette situation impose d'envisager une prorogation du projet afin d'accompagner les titulaires de bourses doctorales jusqu'à l'aboutissement de leur doctorat.

- **Nombre de formations pour éco-gardes reconnues régionalement**

Malgré leur forte contribution à la gestion des aires protégées notamment la lutte anti-braconnage, la collecte de données, l'entretien des aménagements, la restauration des habitats, l'animation communautaire, la fonction d'éco-garde ne disposait pas de curricula de formations appropriés et standardisés dans la région. Pour ce faire, une mission de consultance a été lancée et le développement du contenu du programme de formation pour éco-gardes a déjà débuté. *En fin 2021, le*

niveau du processus de réalisation du livrable a été estimé à 30% avec une bonne tendance pour atteindre le résultat en 2023.

- **Nombre d'éco-gardes formés (TBD)**

Afin d'assurer la formation des éco-gardes dont la cible est attendu pour 2023, des concertations avec de potentielles administrations des aires protégées pouvant abriter les formations régionales, ont été menées. Bien qu'aucune session de formation n'ait été tenue au 30 septembre 2021, le niveau de processus de ce livrable est estimé à 30%.

Tableau 7: Situation globale de réalisation des livrables du résultat 5

Indicateurs	Année de réalisation	Cible	Situation à mi-parcours	Niveau de performance	Niveau de processus
Nombre de membres de la communauté de pratique formés et accompagnés dans la capitalisation et à la formulation des récits pour le contenu en ligne du hub	2021	20	27	135%	100%
Evidence de la mise en place d'un hub virtuel qui fonctionne effectivement comme un espace de collaboration et d'échanges virtuels entre les acteurs de la conservation et gestion des aires protégées	2022	1	0	0%	30%
Nombre de guides de promotion de bonnes pratiques publiés et diffusés	2022	3	0	0%	30%
Nombre d'ateliers régionaux thématiques d'échanges d'expériences, de leçons et de formulations de recommandations en vue d'améliorer les pratiques de conservation et de gestion durable	2022	3	0	0%	10%
Nombre de voyages d'échanges et d'apprentissage organisés	2022	5	0	0%	0%
Nombre d'acteurs clés de la conservation dans la région ayant pris part aux voyages d'échanges et d'apprentissage	2022	50	0	0%	0%
Evidence de la mise en place et fonctionnement d'une communauté de pratiques sur la conservation et la gestion des aires protégées	2023	1	0	0%	25%
Nombre de cadres (niveau master doctorats) formés en gestion des aires protégées	2023	352	323	74%	70%
Nombre de pays/réseaux qui disposent de référentiels métiers Profil 1	2023	2	2	100%	100%
Nombre de formations pour éco-gardes reconnues régionalement	2023	1	0	0%	30%
Nombre d'éco-gardes formés (TBD)	2023	100	0	0%	30%

Source : A partir des rapports disponibles

6.3. Résultat 6 : La coopération en matière de lutte contre la criminalité environnementale est renforcée et la sécurité des zones de conservation assurée

Les activités menées devraient contribuer à terme à lutter efficacement contre la criminalité environnementale et renforcer ainsi la sécurité des zones de conservation concernées par PAPBio. Les actions menées sont centrées principalement sur la formation et le renforcement de capacités des agents d'application des lois sur les techniques et outils de lutte contre les crimes environnementaux, la dotation en équipements, le renforcement du cadre juridique, le renforcement de la capacité régionale en matière de conservation ex-situ et translocation des espèces sauvages menacées (espèces faisant souvent l'objet des trafics illicites).

6.3.1. Situation des Livrables attendus à mi-parcours

Concernant le résultat 6, deux (02) livrables étaient attendus pour l'année 2021, à savoir la mise place et le fonctionnement d'un système régional d'information sur la criminalité environnementale et le nombre de centres dont la capacité et l'expertise en matière de conservation ex-situ et de translocation des espèces, se sont améliorées grâce au projet.

- **Evidence de la mise place et du fonctionnement d'un système régional d'information sur la criminalité environnementale**

La criminalité environnementale est un phénomène qui entraîne une dégradation prononcée des écosystèmes et de leurs biodiversités, affaiblit la gouvernance et contribue à générer l'insécurité dans les espaces concernés. La lutte contre la criminalité environnementale commande d'avoir des données précises et globales sur ce phénomène dans la région. Pour ce faire, le projet Gouvernance a développé un Système d'Information sur la Criminalité Environnementale (SICE) en Afrique de l'Ouest. Afin de lui conférer une portée régionale, le SICE a été intégré à l'OBAPAO.

Afin de faciliter la familiarisation et l'adoption du SICE par les parties prenantes de la gestion environnementale de la région, il leur a été présenté lors de la réunion de coordination de PAPBio tenue en septembre 2021 et à la réunion globale du projet AIRCOP de l'ONU DC qui a réuni plus de 200 participants venant de plusieurs institutions de lutte contre les fraudes et les trafics illégaux à travers le monde. Le SICE a également été présenté aux acteurs engagés dans la lutte contre la criminalité environnementale notamment ceux des complexes WAP (W-Arly-Pendjari) et de PoMoCo (PONASI-Mole-Comoé). Les contributions des acteurs durant ces différentes présentations ont permis d'apporter des améliorations au SICE.

Aussi, pour permettre une harmonisation de la collecte des données et garantir leur protection et confidentialité, un protocole de partage de données sur la criminalité environnementale a été également préparé et proposé aux potentiels fournisseurs de données pour validation. En outre, un schéma directeur d'approvisionnement, d'exploitation de données, d'enquête et d'analyse a été élaboré pour fournir un cadre et des orientations permettant d'alimenter systématiquement la base de données en information sur la criminalité environnementale en Afrique de l'Ouest.

Le SICE devrait progressivement et régulièrement être mis à jour avec les données par les acteurs de terrain et les caractérisations des pressions et menaces sur la biodiversité établies régulièrement. Il faut noter que l'IUCN a engagé des consultations afin de développer et de déployer la version anglaise du SICE.

- **Nombre de centres dont la capacité et l'expertise en matière de conservation ex-situ et de translocation des espèces se sont améliorées grâce au projet**

Le projet Gouvernance s'est engagé dans plusieurs initiatives pour la mise en place d'une capacité régionale d'accueil, de translocation et conservation ex situ d'espèces en danger critique d'extinction et issues des saisies de la lutte contre la criminalité environnementale. Pour ce faire, quatre (04) centres ont été sélectionnés et ont reçu des subventions pour mettre en œuvre des projets visant le renforcement du statut de conservation d'espèces menacées. Il s'agit du West African Primate Conservation Action (WAPCA), de Nature Tropicale ONG, du Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré (CREDI-ONG) et de Sahara Conservation Fund (SCF). *Sur une cible de 4^e centres dont les capacités devraient être renforcées, le résultat atteint par le projet (04 centres) est très satisfaisant. Aussi, les projets retenus sont toujours en cours de mise en œuvre et le processus de réalisation est estimé à 65%.*

Tableau 8 : Taux de réalisation des livrables prévus à mi-parcours

Livrables	Niveau de processus	Appréciation	Couleur
Evidence de la mise place et du fonctionnement d'un système régional d'information sur la criminalité environnementale	65%	Bon	
Nombre de centres dont la capacité et l'expertise en matière de conservation ex-situ et de translocation des espèces se sont améliorées grâce au projet	65%	Bon	

Source : A partir des rapports disponibles.

⁴ La cible prévue dans le PRODOC était 2, mais selon l'UGP, elle aurait été révisée à 4 centres.

6.3.2. Situation globale des livrables du résultat 6

Du résultat 6, il est attendu plusieurs livrables respectivement pour l'année 2022 et 2023 et relatifs à des projets de recherche de niveau doctoral et des réunions sur la conservation en captivité.

▪ **Nombre de recherches de niveau doctoral complété**

Le Projet gouvernance ambitionne d'élargir la base de connaissances en matière de conservation ex-situ et de translocation des espèces. Pour ce faire, deux (02) bourses de recherches doctorales ont été octroyées à la suite de plusieurs appels à candidatures. Les titres de projet de recherche doctorale portent respectivement sur « *Conservation du lion (*Panthera leo Linnaeus, 1758*) en Afrique de l'Ouest : Etude de la faisabilité d'une réintroduction de lions dans le Parc National de la Comoé* » et « *Translocation de la gazelle dama (*Nanger dama*) de la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré à la Réserve de Biosphère de Gadabedji au Niger* ». A terme, les thèses de recherche doctorales soutenues permettront de renforcer le statut de conservation de deux (02) espèces menacées supplémentaires. Les deux projets de recherches sont toujours en cours de réalisation et leur processus de mise en œuvre est estimé à 60%. Des échanges, il ressort que les projets de thèses pourraient être complétés en fin 2023, donc conformément à la planification corrigée.

▪ **Nombre de réunions sur la conservation en captivité**

Il était prévu l'organisation de quatre (04) réunions d'échanges sur le thème de la conservation en captivité et la translocation. Ces réunions devraient permettre de faciliter les dialogues entre les acteurs de la conservation, les experts et les décideurs politiques pour obtenir les autorisations et les appuis politiques nécessaires pour la finalisation des projets de réintroduction ou de translocation. En raison de l'inachèvement de certaines activités, aucune réunion ne s'est tenue sur la période sous revue.

▪ **Nombre de professionnels issus des forces de police et des magistrats spécialisés formés**

Les forces de police et les magistrats constituent un maillon très important de la chaîne des acteurs de lutte contre la criminalité environnementale. Afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle, il a été entrepris de renforcer leurs capacités. Afin de proposer des modules qui répondent à leur besoin et en adéquation avec leur rôle dans la lutte contre la criminalité environnementale, un audit institutionnel a été réalisé et les besoins en renforcement des capacités techniques ont été identifiés. Au terme du processus, il est prévu une série de 08 formations par des experts internationaux pour renforcer les capacités des 100 professionnels issus des forces de police et des magistrats. *Bien que l'indicateur de résultat n'ait pas*

connu d'amélioration, l'évolution du niveau de processus est estimée à 50% et le résultat pourrait être atteint avant échéance.

- **Nombre de structures de la chaîne de contrôle ayant reçu leurs capacités renforcées**

Les capacités des structures de la chaîne de contrôle ont été renforcées afin de leur conférer une plus grande efficacité dans la lutte contre la criminalité environnementale. De ce fait, un audit institutionnel a été réalisé au préalable afin d'identifier les structures à doter ainsi que leurs besoins en matériels. Au terme de l'audit, les cinq (05) champions retenus ont identifié leurs besoins en matériels et les appels d'offres ont déjà été lancés. La finalisation des livraisons des différents équipements acquis est en cours. **Au regard des activités menées, le niveau d'exécution du processus est estimé à 65% et le résultat pourrait être atteint avant l'échéance de réalisation prévue.**

- **Nombre d'instruments juridiques mis en place pour harmoniser les cadres légaux**

La lutte contre la criminalité pour être efficace au niveau régional, nécessite d'harmoniser les cadres légaux des différents pays. Ainsi, les travaux de la mission de consultance en charge de l'harmonisation des cadres légaux en matière de lutte contre la criminalité environnementale ont déjà débuté, avec la collecte des données primaires au sein des Etats de la région. **Bien que les instruments juridiques ne soient pas encore mis en place, le niveau du processus de réalisation du livrable est estimé à 55%. La tendance des activités sur le terrain conforte sur l'atteinte du résultat à bonne date.**

- **Nombre d'espèces dont le risque d'extinction a diminué**

Afin de protéger les espèces dont le risque d'extinction est élevé, 04 subventions ont été attribuées pour la conservation ex-situ et translocation de 08 espèces en danger d'extinction. Aussi, 02 bourses de recherche doctorale ont été attribuées et devraient contribuer à améliorer le statut de conservation de 02 espèces menacées. Au total, 10 espèces animales bénéficient d'actions en vue de contribuer au renforcement de leur statut de conservation. **En somme, le niveau de réalisation de l'ensemble des actions prévues pour la diminution des risques d'extinction des espèces ciblées se situe à 60%.**

Tableau 9: Situation globale de réalisation des livrables du résultat 6

Indicateurs	Année de réalisation	Cible	Situation à mi-parcours	Niveau de performance	Pourcentage de mise en oeuvre
Evidence de la mise en place et de fonctionnement d'un système régional d'information régionale sur la criminalité environnementale opérationnel	2021	1	0	0%	65%
Nombre de centres dont la capacité et l'expertise en matière de conservation ex-situ et de translocation des espèces se sont améliorées grâce au projet	2021	4	4	100%	100%
Nombre de recherches de niveau doctoral complété	2022	2	0	0%	60%
Nombre de professionnels issus des forces de police et des magistrats spécialisés formés	2023	100	0	0%	50%
Nombre de structures de la chaîne de contrôle ayant reçu leurs capacités renforcées (Services étatiques ou non engagés dans la lutte contre la criminalité)	2023	5	0	0%	45%
Nombre d'instruments juridiques mis en place pour harmoniser les cadres légaux	2023	2	0	0%	35%
Nombre d'espèces dont le risque d'extinction a diminué.	2023	6	0	0%	55%
Nombre de réunions sur la conservation en captivité	2023	4	0	0%	0%

Source : A partir des rapports disponibles

6.4. Résultat 7 : Suivi du programme PAPBio

Le résultat sur le suivi du programme PAPBio est très important pour assurer une mise en œuvre réussie du projet Gouvernance et du programme PAPBio. Les livrables prévus concourent à disposer d'un système de suivi-évaluation performant et cohérent. Ce résultat, inexistant dans la chaîne de résultats de PAPBio a été planifié dans le cadre logique du projet gouvernance.

6.4.1. Situation des Livrables attendus à mi-parcours

Deux (02) livrables étaient attendus à mi-parcours pour le résultat 7. Il s'agit de la disponibilité d'une base de connaissances/données sur les progrès, résultats et impacts du projet et du suivi effectif du programme PAPBIO.

- **Disponibilité d'une base de connaissances/données sur les progrès, résultats et impacts du projet**

Au démarrage du projet Gouvernance, afin d'assurer le suivi des actions de la convention de financement PAPBio, un système de suivi harmonisé a été développé avec l'appui d'une expertise externe. Développé selon une démarche participative, le système de suivi harmonisé a été validé par l'ensemble des acteurs des projets de PAPBio. *En plus du cadre harmonisé de suivi, des plans de gestion de connaissances et de communication/visibilité ont été élaborés et validés. Le niveau de performance pour la réalisation de la base de connaissances/données sur les progrès, résultats et impacts du projet est très satisfaisant.*

- **Le programme PAPBio est suivi de manière effective**

Après la validation de cadre harmonisé de suivi, le rapport de suivi est périodiquement produit selon le plan de suivi-évaluation établi. En outre, le canevas de rapportage proposé par le partenaire technique et financier est respecté. Sur la base des rapports produits et les rencontres tenues au cours de la période sous revue, il ressort que le Programme PAPBio est suivi de manière effective et les performances atteintes sont très satisfaisantes.

Tableau 10 : Taux de réalisation des livrables prévus à mi-parcours

Livrables	Niveau de processus	Appréciation	Couleur
Disponibilité d'une base de connaissances/données sur les progrès, résultats et impacts du projet	100%	Très bon	
Le programme PAPBio est suivi de manière effective	100%	Très bon	

Source : A partir des rapports disponibles.

6.4.2. Situation globale des livrables du résultat 7

Les cibles du résultat 7 pour les années 2022 et 2023 portent sur les formations et coaching en suivi-évaluation, l'évaluation des impacts socio-économiques de PAPBio et la tenue des sessions Cadre de Suivi Régional.

- **Nombre de sessions de formations et coaching organisées pour appuyer techniquement les partenaires en matière de Suivi-évaluation du PAPBio**

Au regard de la diversité des projets composant le programme PAPBio, il a été jugé nécessaire de prévoir des sessions de formations et de coaching au profit des différents partenaires afin d'assurer une prise en charge réussie du système de suivi-évaluation. Pour ce faire, 3 sessions de formations et 30 sessions de coaching ont été prévues. A mi-parcours, une (01) session de formation a été réalisée. Pour les sessions de coaching, au total quinze (15) sessions ont été réalisées dont trois (03) sessions de groupes et douze (12) sessions de coaching individuel. *Comparativement à la cible de trente-trois (33) sessions attendues d'ici 2023, le niveau de performance estimé à 55% est satisfaisant. Avec la même tendance, le résultat sera atteint à bonne date.*

- **Les impacts socio-économiques du programme PAPBio sont démontrés**

En prélude à l'évaluation d'impact du PAPBio prévu en 2023, le projet Gouvernance a entrepris la mise en place d'un dispositif de mesure des impacts socio-économiques programme sur les communautés et sur leurs capacités de résilience face aux changements climatiques. Ce dispositif, composé d'un outil de collecte de données et d'un protocole d'utilisation a été développé par les consultants recrutés à cet effet. Malgré les difficultés liées à l'insécurité dans certains paysages, la collecte de données est effective dans les paysages de cinq (05) pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal. Les données collectées dans ces pays sont en cours d'analyse et la situation de référence socio-économique de ces paysages en cours de finalisation. Il faut noter que les collectes de données au niveau du Mole National Park au Ghana et de la RNNTT au Niger n'ont pas pu être réalisées.

Au regard de la situation de mise en œuvre des activités (35%) sur la période sous revue, les différents outils devraient être disponibles en fin 2023 pour permettre une évaluation rigoureuse de PAPBio basée sur des données probantes.

- **Nombre de sessions Cadre de Suivi Régional (CdS-R) tenues**

Pour assurer un pilotage efficace du Programme PAPBio, il est prévu l'organisation annuelle d'une réunion du Cadre de Suivi Régional (CdS-R), soit au total quatre (04) réunions sur la période de mise en œuvre du programme. *A mi-parcours, au total 2 réunions du CdS-R ont été effectivement tenues correspondant à 100% du nombre de réunions du comité prévues sur la période, toute chose qui traduit une performance très satisfaisante pour cet indicateur.*

Tableau 11: Situation globale de réalisation des livrables du résultat 7

Indicateurs	Année de réalisation	Cible	Situation à mi-parcours	Niveau de performance	Pourcentage de mise en oeuvre
Disponibilité d'une base de connaissances/données sur les progrès, résultats et impacts du projet	2021	1	1	100%	100%
Le programme PAPBio est suivi de manière effective	2021	1	1	100%	100%
Nombre de sessions de formations et coaching organisées pour appuyer techniquement les partenaires en matière de Suivi-évaluation du PAPBio	2023	33	18	55%	55%
Les impacts socio-économiques du programme PAPBio sont démontrés	2023	1	0	0%	35%
Nombre de CdS-R	2023	4	2	50%	50%

Source : A partir des rapports disponibles

VII. COORDINATION ET PILOTAGE DU PROJET

La réussite de la mise en œuvre du projet Gouvernance a nécessité la mise en place d'un système de coordination et de pilotage qui crée une forte synergie d'actions entre les parties prenantes. En effet, au regard de la diversité des acteurs et de la zone d'intervention du projet qui couvre tous les pays de la CEDEAO plus la Mauritanie, une bonne coordination des actions s'avère indispensable. Pour assurer une gestion et un pilotage efficaces du projet, une unité de gestion et des instances de pilotage et de suivi ont été mises en place. En outre, un système de suivi-évaluation harmonisé a été développé pour l'ensemble du programme PAPBio.

7.1. Unité de gestion du projet

Une UGP a été mise en place au sein de l'IUCN et comporte l'ensemble de l'expertise nécessaire à la planification, à l'exécution et au suivi du projet. De l'appréciation des acteurs interviewés, il ressort que l'équipe de projet est proactive et privilégie une démarche participative dans la gestion du projet. Aussi, la disponibilité et la flexibilité de l'UGP ont permis d'anticiper certaines difficultés et à mettre en œuvre des mesures de mitigation qui ont permis d'atteindre les résultats. Toutefois, le recrutement tardif de certains membres de l'équipe de gestion du projet a impacté négativement le déroulement de certaines activités.

Il faut noter que l'unité de gestion a adopté les principes de l'imputabilité et de la responsabilité qui sont deux (02) concepts centraux de la Gestion axée sur les résultats. En effet, dans le cadre de l'exécution du projet, la planification et la mise en œuvre des activités de chaque résultat ont été attribuées à un expert donné qui en assure le lead. Des réunions d'équipes régulières sont tenues afin de faire le bilan de l'avancement et de recueillir les avis et propositions des autres membres de l'équipe pour lever certaines contraintes et améliorer le niveau de performance.

7.2. Instances de pilotage

Les instances de pilotages sont composées exclusivement du Comité de Suivi Régional (CdS-R) et du Comité Régional d'Orientation (CRO).

7.2.1. Comité de Suivi Régional

Le Comité de Suivi Régional (CdS-R) constitue l'instance de pilotage et d'orientation aussi bien du Programme PAPBio que du projet Gouvernance. Concernant PAPBio, il s'est agi pour le comité de faire la situation d'avancement et formuler des orientations nécessaires pour assurer l'efficacité et la cohérence dans la mise en œuvre des projets du programme PAPBio. En outre, il examine et valide les plans de travail annuels, les rapports techniques, les rapports de suivi et d'évaluation à l'échelle du programme. Depuis le démarrage du projet, le CdS-R a fonctionné parfaitement avec

la tenue effective de deux (02) sessions. Les orientations et recommandations formulées ont permis d'améliorer la situation de mise en œuvre du Programme.

7.2.2. Comité régional d'orientation

Le Comité régional d'orientation (CRO) est un groupe de travail sur les aires protégées qui joue le rôle d'un comité scientifique et technique du projet PAPBioC2 Gouvernance. En effet, le comité se réunit en cas de besoin pour statuer sur des dossiers spécifiques et donner son avis technique. Les membres du comité sont des hauts experts qui se sont engagés formellement et de manière bénévole à soutenir techniquement le projet sur les études, les enquêtes et analyses à mener.

7.3. Système de suivi-évaluation

Conforme au terme de la convention de financement signée entre l'UICN et l'Union Européenne, le projet Gouvernance a mis en place un système de suivi harmonisé à travers un cadre de résultats commun à tous les projets de PAPBio.

Au regard du démarrage difficile, des disparités des systèmes de suivi-évaluation propres à chaque projet et des niveaux de mise en œuvre, un consensus a été trouvé et le cadre harmonisé est opérationnel. En effet, après l'élaboration et la validation du cadre harmonisé de suivi et d'évaluation en 2021, un atelier d'appropriation a été organisé avec tous les projets PAPBio, ce qui a facilité son adoption.

En termes d'efficacité du dispositif, les rapports périodiques sont élaborés par les projets et transmis au responsable du suivi-évaluation du projet Gouvernance dans les délais convenus.

Pour le projet Gouvernance, soumis également à l'exigence d'élaboration de rapports périodiques de suivi global du PAPBio et de renseignement des indicateurs, les différents rapports sont produits, consolidés annuellement et le rapport global est soumis à l'examen et à l'approbation du CdS-R.

Aussi, le suivi-évaluation respecte le cadre harmonisé et est bâti autour des indicateurs retenus pour les résultats 4 à 7. L'analyse des différents rapports produits montre une bonne complétude dans le suivi des indicateurs.

Toutefois, il ressort de l'analyse du cadre logique quelques observations qui méritent d'être prises en compte afin de recentrer le suivi des indicateurs du projet Gouvernance notamment en ce qui concerne les résultats 6 et 7. En effet, le programme PAPBio comporte 6 résultats et les activités liées au suivi-évaluation ont été intégrées dans le résultat 7. Ainsi, avec la planification du résultat 7 dédié au suivi-évaluation dans le projet Gouvernance, des redondances d'indicateurs subsistent dans le cadre logique.

Aussi, le rapport global présenté au CdS-R est très bien élaboré et les indicateurs sont analysés par résultat, toute chose qui donne une visibilité aux performances réalisées pour chaque résultat. Cependant, pour la situation d'exécution des activités, la liaison ou la cohérence avec les indicateurs n'est pas établie. Les activités sont directement liées aux résultats au lieu des indicateurs.

VIII. ANALYSE DE L'EFFICIENCE

L'efficacité est la mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de qualité dans le temps, avec un excellent rapport entre la qualité des résultats et les ressources (matérielles, humaines et financières) mises en œuvre pour les obtenir. L'aspect économique désigne la conversion des intrants (fonds, expertise, ressources naturelles, temps, etc.) en livrables, réalisations et impacts de la façon la plus économiquement avantageuse possible, par rapport aux options envisageables dans le contexte. Pour ce qui est du facteur temps, il désigne le fait de respecter les délais fixés ou des délais raisonnablement adaptés aux exigences du contexte en évolution.

Pour ce faire, l'analyse de l'efficacité de la mise en œuvre du projet Gouvernance a consisté à appréhender la mesure dans laquelle les investissements ont été réalisés de façon économique et dans les délais requis.

D'importantes ressources ont été mobilisées et exécutées pour l'atteinte des différents résultats. Dans cette section, l'analyse a porté sur l'exécution des passations de marchés et l'optimisation de la durée de production des livrables.

8.1. Gestion optimale des ressources financières

De la revue documentaire et des entretiens réalisés, il ressort que les procédures applicables à la passation des marchés du projet sont celles couramment usitées par l'UICN et alternativement, celles de l'Union Européenne (en référence à l'annexe II relatives aux conditions générales applicables aux contrats de subvention conclus dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne, au PRAG, etc.) lorsqu'elles sont les plus contraignantes. Afin d'assurer l'efficacité dans l'exécution des projets, des modes de passation sont fixés selon des seuils de montants et du type de marchés.

La quasi-totalité des montants exécutés par le projet, l'a été par le mode d'appels d'offres ouverts. Ce mode de passation de marchés permet de garantir la concurrence entre les entreprises qualifiées dans le domaine et d'avoir en général, une offre financière économiquement avantageuse. Cette procédure, impliquant la concurrence, permet d'assurer une utilisation optimale des ressources.

En outre, en raison de la pandémie de COVID-19, certaines activités qui étaient prévues en présentiel ont été organisées en virtuel, toute chose qui a permis de réaliser beaucoup d'économie de ressources.

8.2. Optimisation du temps

L'optimisation du temps d'exécution et/ou d'atteinte des résultats est un aspect prépondérant de l'analyse de l'efficacité du projet. En effet, le temps est une

ressource importante mais parfois négligé dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement. Le non-respect des délais de réalisation des livrables entraîne dans la plupart du temps, des surcoûts socio-économiques et financiers.

Ainsi, une analyse portant sur les écarts de délais d'exécution a été menée afin d'estimer l'efficacité du projet en termes de temps. Initialement prévu pour démarrer en 2019, le démarrage effectif des activités est intervenu en 2020, ce qui a entraîné de fait un glissement des dates d'échéances de production des livrables. En outre, plusieurs livrables qui étaient prévus pour l'année 2021 ne sont pas réalisés à 100% même s'il est à noter un niveau de processus très avancé. Cette situation impacte clairement l'efficacité du projet. Il ressort des échanges avec les acteurs du projet que certains retards constatés sont imputables aux restrictions liées à la pandémie de la COVID-19.

Toutefois, certains livrables qui étaient prévus pour 2022 ou 2023 ont été réalisés avant la date d'échéance. En outre, au regard du niveau de processus des différents livrables et de l'appréciation des acteurs de mise en œuvre, la plupart des livrables pourrait être produite d'ici la clôture du projet en 2023.

IX. ANALYSE DE LA DURABILITE

Selon l'OCDE, la durabilité est la « mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer ».

L'analyse de la durabilité des actions et des effets dans le cadre de la mise en œuvre du projet a permis d'identifier les facteurs favorables et défavorables à leur pérennité.

9.1. Facteurs favorables

L'analyse de la participation indique une forte implication des parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre de la Composante 2 du programme PAPBio. En effet, à l'étape de la formulation du projet, l'un des résultats escomptés était une participation accrue et efficace de tous les acteurs pertinents dans la gestion des aires protégées et un développement économique respectueux des écosystèmes. La participation des acteurs s'est traduite par :

- L'implication des partenaires (UE, CEDEAO, UEMOA) dans l'orientation stratégique du projet se traduisant par la formulation de recommandations pour améliorer la mise en œuvre des activités ;
- L'implication des acteurs locaux dans le programme qui a pris en compte l'ensemble des acteurs devant être associée à la gouvernance des aires protégées et de leurs périphéries ;
- L'implication des Etats bénéficiaires à travers les Ministères et surtout les directions techniques en charge de la gestion de la biodiversité et/ou des aires protégées ;
- Etc.

La bonne implication des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet est gage d'appropriation des acquis du projet et de leur pérennisation : Comme sus indiqué, le Programme PAPBio, et partant sa composante 2, a favorisé une bonne implication des acteurs tant dans sa conception que dans la mise en œuvre des activités. On note une implication des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO et les pays concernés dès la phase de conception des actions du projet (élaboration des TDR). En outre, les parties prenantes bénéficiaires des subventions du projet ont consenti un effort considérable pour impliquer les communautés locales et les autorités locales et administratives dans le lancement et la mise en œuvre des activités. Cette bonne implication des populations et des autorités a favorisé son appropriation, gage de pérennité des actions et acquis engrangés.

L'élaboration du plan de gestion des connaissances du programme PAPBio devrait permettre de consolider des acquis du projet sur une longue période. En effet, la mise en œuvre dudit plan à travers la formation des opérateurs PAPBio sur la capitalisation de bonnes pratiques, la production de guides de bonnes pratiques, le

partage d'expériences, etc. et la mise en place d'un réseau d'échanges et de partage d'informations, de connaissances et d'expérience, œuvreront dans le sens d'une plus grande durabilité des actions du projet. Cet instrument stratégique et opérationnel regroupe les mécanismes, outils et activités de gestion des connaissances, d'apprentissage, de capitalisation et de valorisation du programme PAPBio de façon globale et la composante 2 spécifiquement.

Les synergies d'actions entre les parties prenantes du Programme PAPBio constituent un mécanisme de durabilité. L'étroite collaboration entre l'UICN, l'UEMOA et la CEDEAO permet d'arrimer les actions et de renforcer l'ancrage des résultats au niveau régional à long terme dans les pays. Ainsi, l'action constitue un appui à l'opérationnalisation des politiques et stratégies régionales de long-terme. Par conséquent, les acquis du projet seront directement captés, valorisés et disséminés dans les pays de la CEDEAO et la Mauritanie, de façon durable.

Au niveau institutionnel, tous les outils développés dans le cadre de PAPBioC2 seront logés au sein de l'Observatoire régional de la Biodiversité et des Aires Protégées de l'Afrique de l'Ouest (OBAPAO), un outil pérenne ayant son mécanisme de financement efficace et durable⁵. Par ailleurs, ce dispositif sera logé au sein de l'UEMOA qui va assurer son fonctionnement dans le temps.

9.2. Facteurs défavorables

Concernant les facteurs défavorables à la durabilité, on note la faible diffusion des connaissances acquises lors des sessions de formations et ateliers de renforcement des activités. Il ressort des entretiens que les bénéficiaires de ces actions de renforcement des capacités ne partagent pas les connaissances acquises, avec leurs collaborateurs. Cette situation n'est pas de nature à favoriser la pérennité des acquis étant donné la mobilité des acteurs.

Un autre facteur défavorable à la pérennisation est relatif aux livrables requis de la part des bénéficiaires des bourses d'études (niveau master et doctorat) en l'occurrence les certificats et diplômes délivrés. Tout comme le manque de partage possible indiqué plus haut, le simple certificat ou diplôme délivré concerne directement le bénéficiaire.

⁵ Voir en annexe une capture d'écran montrant l'intégration des informations sur la CECN

X. ANALYSE DE LA VISIBILITE DES ACTIONS DU PROJET

La mise en œuvre de l'action « Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest » s'est entourée d'un important dispositif de communication visant à rendre visibles les actions du projet. On distingue, l'élaboration et la mise en place des stratégies de communication et de visibilité, l'élaboration des outils de communication et la tenue des instances de coordination et de suivi-évaluation. Globalement, on note un bon niveau d'exécution des actions prévues dans le plan de communication. En outre, des actions spécifiques de visibilité ont été mises en œuvre par certains bénéficiaires.

En effet, dans le cadre du projet, un plan de communication et de visibilité spécifique au projet PAPBioC2 Gouvernance a été produit et est en cours de mise en œuvre. Ce plan est un instrument guide et opérationnel qui rassemble des activités et produits de communication et de visibilité du projet, construit à partir des orientations clés de la stratégie de communication du programme PAPBio. Il met en exergue divers moyens, outils et canaux de visibilité et de communication permettant une communication efficace des résultats et impacts du programme.

L'analyse de la mise en œuvre du plan d'action indique un bon niveau de mise en œuvre des activités prévues. En termes de communication interne, les actions mises en œuvre ont concerné la reproduction de divers articles de visibilité (flyers, cartes de visite, posters, roll up, kakémonos, template de présentation PowerPoint, T-shirts, casquettes, clefs USB, etc...), le partage des rapports de suivi et d'autres informations sur le programme à une large diversité d'acteurs, etc. Aussi, une charte graphique est mise en œuvre pour encadrer l'utilisation de ces outils de communication et de visibilité.

Pour ce qui est de la communication externe, les actions prévues étaient la publication d'articles de visibilité, des histoires et d'interviews sur le portail web, les publications média social, la participation de l'UICN aux évènements, activités avec la presse/ médias.

Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation des activités du plan de communication du projet Gouvernance.

Tableau 12: Niveau de réalisation des activités du plan de communication du projet Gouvernance.

Objectif	Action/produit	Indicateurs de performance	Cibles	Progrès réalisés à fin décembre 2021	Taux de Réal	Indicateurs de résultats	Cibles	Progrès réalisés à fin décembre 2021	
Communication interne									
Faciliter la mise en œuvre des activités du projet Gouvernance à travers une communication respectueuse, claire et efficace parmi les professionnelles de l'UICN responsables pour la gestion du projet	Reproduction des produits de visibilité du projet	Reproduction de flyer, carte de visite, poster, roll up et création d'une présentation	25	10	40%	nr de matériel reproduit et diffusé(Quantité)	3606	3606	100%
	Partage des rapports et autres informations de progrès et résultats	Nombre de rapport partagés	8	4	50%	Equipe informée	8	8	100%
	Réunions de coordination	Nombre de réunions de coordination, nr de réunions du comité de suivi	36	14	39	décisions prises de manière participative et consensuelle	-	-	-
Communication externe									
Promouvoir une communication externe claire et efficace avec les parties prenantes du programme	Publication portail web	nr de articles, nr des histoires, Nr d'interviews	10	35	350%	Nr de visites au site	-	-	-
Donner de la visibilité aux interventions et les résultats du projet Gouvernance	Publication média social	nr de produits (posts, cards, vidéos etc)	20	156	780%	portée des posts dans les réseaux sociaux	5000	15000	300%
	Evènements, activités avec la presse/médias	Nr d'évènements auquel le PAPBio était présent. Nombre de publications. produits de COM élaborés	3	13	433%	Nombre de participants dans les événements organisés par le projet	500	300	60%
Entretenir le dialogue avec les décideurs des entités publiques concernant l'environnement à différents niveaux (régional, national et local), visant à communiquer des recommandations, actions et changements pour construire des lignes directrices positives.	Evènements, activités de plaidoyer	Nr des évènements, Nr des réunions et rencontres politiques, Nr de publications Policy brief	18	7	39	Nr de nouvelle contacts, participation dans les réunions haut niveau	50	15	30%

Source : A partir du PTBA, mai 2022

Les principales insuffisances constatées sont : (i) l'absence de "mise en avant" pour les publications dans les réseaux sociaux et (ii) l'absence de site web pour le programme PAPBio. Il convient de noter que le développement / lancement du site web du programme PAPBio n'est pas achevé.

XI. PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'analyse du document de projet et des résultats à mi-parcours atteints laisse entrevoir une bonne prise en compte du genre non seulement dans la planification du projet mais aussi dans l'exécution des actions (17% de femmes en moyenne).

En effet, dans le document de projet, il est indiqué la nécessité de respecter l'équité genre promue par l'UE et l'UICN dans leurs politiques respectives liées au genre. En particulier, « l'UICN veillera à l'application de mesures permettant le traitement équitable du genre et de la jeunesse, des mesures permettant de prévenir les nouvelles restrictions d'accès aux ressources naturelles par les peuples autochtones ».

La prise en compte du genre dans la planification et le suivi du projet se traduit par la formulation des indicateurs montrant clairement la proportion des femmes concernées par l'action. Le tableau ci-après indique les indicateurs contenant la proportion des femmes parmi les bénéficiaires selon les résultats attendus.

Tableau 13 : Indicateurs contenant la proportion des femmes parmi les bénéficiaires

Résultat 4	Résultat 5	Résultat 6
Nombres de personnes (dont 10% de femmes) formées sur les outils	Nombre d'acteurs clés de la conservation dans la région ayant pris part aux voyages d'échanges et d'apprentissage (10% de femmes)	Nombre de professionnels issus des forces de police et des magistrats spécialisés formés (10% de femmes)
Nombre de personnes (dont 10% de femmes) formées à l'utilisation du portail	Nombre de cadres (niveau Master, Doctorat et DU) formés en gestion des aires protégées (5% de femmes)	

Source : A partir du cadre logique du projet, 2022

La prise en compte du genre a été effective dans la mise en œuvre du projet. Les activités réalisées à mi-parcours révèlent des proportions non négligeables des femmes parmi les bénéficiaires. En moyenne, les femmes représentent 17% de l'ensemble des bénéficiaires concernant les activités liées essentiellement au renforcement des capacités, de partage d'expériences ou d'utilisation d'outils, pour des prévisions de 10% au plus. Pour certains indicateurs, la proportion atteint 20% et 33%. Le tableau ci-après en donne les détails.

Tableau 14 : Proportion de femmes bénéficiaires des appuis du projet

Indicateurs	Nombre total des bénéficiaires	Nombre des femmes	Proportion des femmes
Nombre d'experts de la région ayant acquis de l'expérience et des capacités en matière de comptabilité écosystémique du capital naturel	6	2	33%
Nombre d'AP qui utilisent l'IMET ou EoH (nombre d'acteurs formés pour le pool de coach IMET de la région)	14	3	21,43%
Nombre de cadres (niveau master et doctorat) formés en gestion des aires protégées	25	5	20%
Des apprenants susceptibles de déployer ultérieurement la collecte de données IMET sur les sites de mise en œuvre des programmes PAPBio et PAPFor	14	2	14,2
Formation du DU (17 ^{ème} édition), option « Gestion des Aires protégées »	20	2	10
Formation du DU (18 ^{ème} édition), option « Lutte contre la criminalité environnementale »	18	2	11,11%

Source : calculé à partir du rapport d'activité, 2022

XII. SYNTHÈSE DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Outre les facteurs défavorables du contexte de mise en œuvre du projet (insécurité, Covid 19, etc.) d'autres difficultés transversales ont été mises en évidence et qui ont contribué à limiter la mise en œuvre du projet Gouvernance. Il s'agit de la mise en place tardive de l'équipe de projet, la mise en place tardive du dispositif institutionnel, la dépendance de certaines activités du Projet Gouvernance à des activités d'autres partenaires, en l'occurrence l'OBAPAO, le faible niveau de formalisation des réseaux et l'absence de site web du programme PAPBio.

Concernant le démarrage tardif du projet, il faut noter que la mise en place de l'équipe projet est intervenue quasiment une année après la signature de la convention de financement entre l'UICN et les partenaires. Cette situation a entraîné un démarrage tardif des activités du projet.

Une autre difficulté relevée par les parties prenantes du projet Gouvernance est relative au manque de précision de la mention relative au rôle de coordination du Programme PAPBio assurée par le projet PAPBioC2 aux opérateurs PAPBioC1 dès le démarrage du projet. Cela aurait même dû être formalisé dans les conventions de financement de chaque projet C1. Cette insuffisance n'a pas favorisé les activités de suivi-évaluation par l'UICN. Ces insuffisances ont été corrigées à travers les rencontres de coordination.

La dépendance de certaines activités du Projet Gouvernance vis-à-vis d'autres activités d'autres partenaires, en l'occurrence l'OBAPAO. En effet, certaines activités du projet Gouvernance sont liées à la mise en œuvre de l'Observatoire dont la mise en œuvre incombe à plusieurs autres partenaires (projet BIOPAMA, Consortium OBAPAO dont le CSE assure le lead, etc.). Le retard constaté dans le développement de l'observatoire a affecté le déroulement des activités du projet Gouvernance. Toutefois, des activités correctrices ont été menées pour la mise en place du dispositif en anticipant certaines activités.

L'absence de site web limite les activités de communication du programme PAPBio et partant, celles du projet Gouvernance. Des entretiens, il ressort que le développement du site web est quasiment terminé. Toutefois, le prestataire en charge de la mission a rencontré des difficultés pour sa finalisation. Des procédures sont en cours pour confier la finalisation à un autre partenaire.

XIII. BONNES PRATIQUES

Après deux (02) années de mise en œuvre du projet Gouvernance, il ressort en termes de bonnes pratiques : l'approche participative, la communication institutionnelle, l'harmonisation du fonctionnement en réseau, l'organisation des sessions de planification conjointes, la gestion adaptative et l'utilisation des MOOC en ligne pour les prérequis de participation aux DU. On note également la prise en compte de la durabilité, du genre dans les renforcements de capacité et des acquis d'autres projets et synergie d'actions et la cohérence du projet avec les politiques environnementales communautaires et les ODD.

L'approche participative : elle se traduit par une forte information et implication (lorsque possible) des bénéficiaires du projet (UEMOA/CEDEAO, administrations de tutelle et/ou gestionnaires des AP dans la planification et l'organisation des rencontres, missions de consultance, etc.), fourniture de l'accompagnement nécessaire pour la finalisation des initiatives bénéficiant de subventions du projet, etc.

La communication institutionnelle : information et invitation officielles des administrations de tutelle des AP, des Commissions UEMOA/CEDEAO, etc. aux activités et missions de consultance importantes réalisées par le projet, envoi officiel des rapports d'activités du Projet Gouvernance de PAPBio et des rapports de suivi global du PAPBio aux parties prenantes pertinentes (bailleur, UEMOA/CEDEAO, administrations de tutelle des AP, opérateurs PAPBio, etc.).

Renforcement du fonctionnement en réseau des opérateurs PAPBio : dans le cadre de la mise en œuvre du PAPBio, une réunion de coordination des opérateurs du PAPBio a été organisée afin d'harmoniser les compréhensions sur le besoin d'un fonctionnement en réseau des opérateurs, de présenter les outils harmonisés prévus dans le cadre du suivi du programme, de convenir des modalités de mise en œuvre des actions conjointes, etc. A cette rencontre, il a été convenu l'organisation de réunions de coordination annuelles des opérateurs de PAPBio.

La gestion adaptative : Il faut noter que le Projet Gouvernance de PAPBio a développé des initiatives afin de faire face à certaines contraintes notamment les effets de la COVID 19 et la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines zones d'intervention du projet. En effet, au regard de l'impossibilité d'organiser les voyages et missions, l'équipe de projet a privilégié l'organisation en format virtuel des réunions. Aussi, il a été procédé à la délocalisation de la tenue des campagnes IMET dans des localités moins impactées par la crise séculaire comparativement à celles initialement prévues.

L'utilisation des MOOC en ligne comme prérequis a permis de réduire le temps de formation en présentiel de 8 à 6 mois pour les sessions du programme de formation du DU, ce qui a permis d'accroître le nombre de bénéficiaires.

La prise en compte de la durabilité des outils développés par le Projet Gouvernance à travers leur intégration à l'OBAPAO : les outils développés sont transférés dans l'OBAPAO qui à terme, sera hébergé au sein de la Commission de l'UEMOA qui va assurer la pérennité de leur fonctionnement.

XIV. RECOMMANDATIONS

Au terme de l'évaluation à mi-parcours, il ressort clairement des progrès appréciables dans la mise en œuvre du projet Gouvernance. Cependant, des difficultés et insuffisances ont été relevées et des recommandations ont été formulées afin d'améliorer la mise en œuvre du projet et converger vers les résultats escomptés.

UNITE DE GESTION DU PROJET

- **Réviser le cadre logique.** L'analyse du cadre logique du projet fait ressortir la nécessité de recentrer ou de supprimer certains indicateurs du projet. En effet, certains indicateurs semblent trop opérationnels tels que « *Nombre de voyages d'échanges et d'apprentissage organisés* » et d'autres créent une ambiguïté notamment « *Evidence de la mise en place, validation/adoption", et "intégration régionale d'un dispositif fonctionnel de suivi de l'état de l'environnement et du changement climatique* »
- **Améliorer le canevas de rapportage du projet en liant les activités aux indicateurs prévus dans le cadre logique.** Les rapports de suivi du projet sont très bien élaborés. L'analyse des indicateurs a été faite par résultats ; ce qui permet d'appréhender les performances de la chaîne de résultats. Toutefois, le rapportage de la mise en œuvre des activités n'est pas lié aux indicateurs mais aux résultats, ce qui ne permet pas de rattacher directement les activités réalisées à l'atteinte de la cible de l'indicateur.
- **Poursuivre les actions en vue de la formalisation des réseaux.** La plupart des dispositifs ont atteint des niveaux de processus très appréciables. Toutefois, il est important de les formaliser. De ce fait, il s'avère indispensable de prendre toutes les mesures adéquates afin de finaliser le processus de mise en place, notamment avec l'organisation de l'assemblée générale constitutive.

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE

- **Autoriser des réaménagements budgétaires afin d'accroître l'efficacité du projet.** En raison de la pandémie, certaines activités initialement prévues en présentiel ont été réalisées en virtuel avec une faible consommation des ressources prévues. Il serait donc judicieux de procéder à une réallocation de ces ressources financières vers des activités prévues mais dont la budgétisation a été sous-estimée. En outre, le renforcement d'anciennes activités et/ou la planification de nouvelles activités pourraient contribuer à l'atteinte et à la durabilité de certains résultats. Ces réajustements budgétaires proposés permettraient de mieux lier les performances physiques obtenues à l'absorption des ressources financières.

- **Envisager une prorogation d'un moins un an du projet.** La mise en œuvre du projet a été confrontée à certaines difficultés, notamment celles liées au démarrage du projet, aux restrictions de voyage en raison de la pandémie de la COVID 19, au démarrage tardif de certains projets de thèse de doctorat et à la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines zones d'intervention du projet. Ce contexte de mise en œuvre du projet a rendu difficile et a engendré des retards dans l'exécution de certaines activités

COMMISSION DE L'UEMOA

- **Veiller à une implication effective de la Commission de l'UEMOA dans le processus de développement et d'opérationnalisation de l'OBAPAO.** L'observatoire jouera à terme un rôle important dans la mise en synergie des différents réseaux et outils développés par le projet et d'autres institutions. Son appropriation durant cette phase de développement favorisera à terme sa prise en main diligente par la Commission et permettra d'assurer une plus grande efficacité.

XV. CONCLUSION

La présente étude visait à évaluer à mi-parcours la mise en œuvre du projet Gouvernance à travers l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats du projet avec un accent de plus en plus marqué sur les approches orientées sur les résultats, suivant les critères : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et la visibilité. L'évaluation visait également à tirer les leçons apprises et à formuler des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

Au terme de l'évaluation, il ressort que malgré un contexte difficile marqué notamment, par le démarrage tardif des activités, la pandémie de la COVID 19, la situation sécuritaire dans certains pays, des résultats importants ont été atteints à mi-parcours de la mise en œuvre du projet. Il s'agit notamment de :

- la mise place et le fonctionnement opérationnel d'un système régional d'information régionale sur la criminalité environnementale ;
- la mise en place d'un hub virtuel qui fonctionne effectivement comme un espace de collaboration et d'échanges virtuels entre les acteurs de la conservation et gestion des aires protégées ;
- la mise à disposition des pays/réseaux de référentiels métiers Profil 1 ;
- l'amélioration de la capacité et l'expertise en matière de conservation ex-situ et de translocation des espèces ;
- la disponibilité d'une base de connaissances/données sur les progrès, résultats et impacts du projet ;
- la production de deux (2) guides de bonnes pratiques ;
- la promotion de bonnes pratiques et gestion de connaissances à travers l'organisation d'ateliers de partage de connaissances, la publication de meilleures pratiques, etc. ;
- la disponibilité de l'outil « comptabilité écosystémique du capital naturel (CECN) » au niveau de l'OBAPAO ;
- la réalisation d'une dizaine de campagnes IMET ;
- etc.

Les points sur lesquels des efforts doivent être encore renforcés sont notamment, l'adoption officielle des livrables et outils développés, le développement du site web et l'amélioration du taux d'exécution financière, etc. La non-disponibilité du site web est dû au décès du prestataire qui avait en charge la mise en place du site.

Au regard des insuffisances spécifiques et transversales mises en évidence, des recommandations ont été formulées en vue de guider la mise en œuvre de la seconde partie du projet Gouvernance.

XVI. BIBLIOGRAPHIE

IUCN (2020); West Asia regional office, annual report, 2020

IUCN (2019) ; Contrat de subvention FED/2018/399-509, Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ; 2020

PAPBio (2021) ; Plan de Communication & Visibilité du projet Gouvernance Régional des aires protégées en Afrique de l'Ouest ; Avril 2021

Union européenne (2015) ; AU-DELÀ DES ÉLÉPHANTS. Éléments d'une approche stratégique de l'UE pour la conservation de la nature en Afrique – Synthèse, 2015

PAPBio (2021) ; Rapport de la deuxième session du Comité de Suivi Régional (CDS-R) du PAPBIO ; Décembre 2021

PAPBio (2020) ; Rapport de la première session du Comité De Suivi Régional (CDS - R) du PAPBIO, novembre 2020

PAPBio (2021) ; Bilan de mise en œuvre du programme PAPBIO, Septembre 2021

PAPBio (2021) ; Bilan de mise en œuvre du programme PAPBIO, Juin 2021

CEDEAO (2008), La politique environnementale de la CEDEAO, 2008

UN GLOBAL COMPACT, Les 17 Objectifs de Développement Durable et leurs 169 cibles

UEMOA (2018) Programme Régional d'appui à la Gestion Intégrée des Ecosystèmes Transfrontaliers (PAGIET), Mai 2018

Union européenne ; Document relatif à l'action pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest : domaine prioritaire 3, objectif 3.2

CEDEAO et FAO (2013), Plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest, Septembre 2013

PAPBio (2016) Rapport narratif intermédiaire annuel #1, juin 2016

PAPBio (2016) Rapport narratif semestriel #5, janvier 2016

UEMOA (2008), Acte additionnel N°01 IZOOE/CCEG/UEMOA portant adoption de la politique commune d'amélioration de l'environnement de L'UEMOA, janvier 2008

XVII. ANNEXES

17.1. Liste des personnes rencontrées

Nom et prenom	Structure	Catégorie d'acteur
Résultat 4		
Cheick Tidiane Kane	UEMOA / Directeur	BAILLEURS / PTF
Marie Suzane traoré	RAMPAO / Directrice exécutif	Bénéficiaires
Cyrile Mbangué	PRCM	Bénéficiaires
SY Adja Aissetou	CSE / OBAPAO / Membre du Comité restreint du Dispositif régional AP	Bénéficiaires
Tanya Merceron	BIOPAMA / Coordinatrice	Bénéficiaires
Bruno Smetz	Vito	Bénéficiaires
Alioune Toure	IT/CSE	Bénéficiaires
Issa Diarrassouba	Coach IMET Cote d'ivoire	Bénéficiaires
Benoit Douamba	DG OFINAP	Bénéficiaires
Tamini Philipe	Coach IMET / Directeur ONDD Burkina	Bénéficiaires
Ali Mahama	Conservateur Mole National Park, participation campagne IMET	Bénéficiaires
Remi Kouadio	Directeur Parc Comoé, participation campagne IMET	Bénéficiaires
Christian Atsu Fumey - Nassah (Ghana)	Membre Comité restreint du Dispositif régional AP	Bénéficiaires
SAMAILA SAHAILOU	Membre Comité restreint du Dispositif régional AP	Bénéficiaires
Karim SAMNA	Membre Comité restreint du Dispositif régional AP	Bénéficiaires
RESULTAT 5		
KOLA Pékébinam Mélékilaba	Bénéficiaire de la bourse Master GAPB d'Alexandrie	Bénéficiaires
TAPE FIRMIN	Bénéficiaire de la bourse Master GAPB d'Alexandrie	Bénéficiaires
NIKIEMA Lassané Denis	Auditeur DU18 lutte contre la criminalité environnementale	Bénéficiaires
Mme SOSSOU Matrie Danielle L	Auditeur DU18 lutte contre la criminalité environnementale	Bénéficiaires
KONAN Kouakou Firmin	Auditeur DU18 lutte contre la criminalité environnementale	Bénéficiaires
BARRY Daouda	Auditeur DU18 lutte contre la criminalité environnementale	Bénéficiaires
Mamady TOURE Ahmed Joel	Office Guinéen des arcs et Reserves (OGPR)	Bénéficiaires
Mamadou Billo DIALLO	Office Guinéen des arcs et Reserves (OGPR)	Bénéficiaires
RESULTAT 6		
ANDREA	Subvention WAPCA	Bénéficiaires
Josea Bodjrenou	Subvention Nature Tropicale Benin	Bénéficiaires
Bignon Janvier AGLISSI	Beneficiaire de Bourse doctorale	Bénéficiaires
Julius Awaregya	RESEAU TRANSFRONTALIER DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE (RTLCE) DU COMPLEXE PoMoCO (Nazinga)	Bénéficiaires
Ganemtoré Ousséni	RESEAU TRANSFRONTALIER DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE (RTLCE) DU COMPLEXE PoMoCO (Organization for Indigenous Initiatives and Sustainability ORGIIS)	Bénéficiaires
AGBODJA Fatai (Chargé de suivi	RESEAU DES ACTEURS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE DU COMPLEXE WAP (RALCE-WAP)	Bénéficiaires

judiciaire Parc W Bénin)		
KOROGONE Ulysse	(Point focal CITES Benin)	Bénéficiaires
SAMAILA SAHAILOU	(Point focal CITES Niger)	Bénéficiaires
AMADOU Sow	(Point focal CITES Sénégal)	Bénéficiaires
<u>Lt./Col. BAKAI Piwèlon</u>	Representant Direction des Ressources Forestière Togo	Bénéficiaires
Christian Atsu Fumey - Nassah (Ghana)	Operations manager Wildlife Division Forestry Commission Ghana	Bénéficiaires
Henry Manyo Ndoma	Conservator of Parks National Park Service (Nigeria)	Bénéficiaires
SEYBOU YACOUBA	Directeur General des Eaux et Forêts (Niger)	Bénéficiaires
Résultat 7		
Sanon Arsène	Coordonateur du projet Gouvernance Régionale des AP	UGP
Dayamba Frédéric	Chargé de suivi évaluation du projet Gouvernance	UGP
Boubacar Boureima	Expert en gouvernance, politique environnementale et biodiversité	UGP
Ogoudje Amahowe Isidore	Expert en lutte contre la criminalité faunique du projet Gouvernance	UP
Oumarou Cissé Faotumata	Expert en intégration des politiques environnementales	UGP
Souleymane Tiemtoré	Expert SIG du projet Gouvernance	UGP
souleymane Gaye	Coordonateur projet Nitidae PONASI	Autres projets du programme
Sebastien Pinchon	Coordonateur projet RNNTT Noe Conservation	Autres projets du programme
Sophia Leroy	Chargé de suivi projet éléphants du Mali	Autres projets du programme
Denis Mea	Coordonateur projet Nitidae COMOIE	Autres projets du programme
Aristide Tehou	Chargé de suivi évaluation GIZ	Autres projets du programme
Paul Tendeng	Coordonnateur projet Gestion des Mangroves UICN	Autres projets du programme

17.2. Guide d'entretien à l'endroit de l'UGP

Evaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest »

Cet entretien est réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest ». Il ne vous prendra que quelques minutes. Toutes les données collectées resteront strictement confidentielles et nous vous remercions de votre franche collaboration

I. IDENTIFICATION

- Structure :
- Nom et prénom de l'interviewé (e) :
- Fonction de l'interviewé (e) :
- Téléphone de l'interviewé (e) :E-mail :
- Date de l'interview :

II. ANALYSE DE L'EFFET DU CONTEXTE

1. Le contexte national, sous régional et international a -t-il été favorable à la mise en œuvre du projet ?
.....

III. ANALYSE DE LA PERTINENCE

2. Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent-ils :

- *aux attentes des bénéficiaires ?*
.....
- *aux besoins du pays ?*
.....
- *aux priorités des partenaires du projet et de l'IUCN ?*
.....
- *aux politiques de la Commission européenne ?*
.....

3. Les actions envisagées répondent-elles aux problèmes identifiés ?
.....

IV. ANALYSE DE LA COHERENCE

4. Les objectifs du projet Gouvernance (Composante 2) sont -ils en adéquation et/ou complémentaires avec ceux des autres projets de la Composante 1 ?
.....
5. Est-ce que les actions du projet sont en cohérence avec les autres interventions de l'IUCN ? Si oui, lesquelles et dans quelles mesures ? si non, Pourquoi ?
.....
6. Est-ce que les actions du projet sont en cohérence avec les interventions d'autres partenaires ? Si oui, lesquelles et dans quelles mesures ? si non, Pourquoi ?
.....

V. ANALYSE DE L'EFFICACITE

7. De façon globale, quelle appréciation faites-vous du niveau de mise en œuvre du projet ? Justifiez votre réponse
.....

8. Quels sont les résultats majeurs obtenus à mi-parcours ?

9. Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez été confrontés dans la mise en œuvre du projet ?

10. Quelles sont les actions correctrices mise en œuvre pour prendre en compte des difficultés rencontrées ?

11. Dans quelles mesures les expériences antérieures de l'IUCN ont-elles été mises à profit dans la mise en oeuvre du projet Gouvernance ?

12. Quelles appréciations faites-vous du dispositif institutionnel du projet Gouvernance ? Quelles modifications suggérez-vous pour le rendre plus performant ?

VI. ANALYSE DE L'EFFICIENCE

13. Les activités du projet ont-elles été réalisées selon le planning initial ?

14. Dans quelle mesure les résultats et/ou les effets attendus ont-ils été obtenus en optimisant l'utilisation des ressources financières ?

15. La mise en œuvre des activités a-t-elle été retardée pour des raisons liées à la disponibilité des fonds ?

16. Les montants des différentes rubriques du budget de la convention de financement étaient-ils bien identifiés et suffisants ? Au besoin identifier des propositions de réallocation de lignes budgétaires

VII. ANALYSE DE LA DURABILITE

17. Quelles sont les actions qui ont été mises en œuvre pour garantir la pérennité des résultats du programme ?

18. Quel est le niveau de connaissance du programme, d'implication et de participation des décideurs des différentes institutions concernées ? (Bas, moyen,)

19. Les dispositifs institutionnels et opérationnelles permettant de pérenniser les résultats acquis sont-elles en place et sont-elles dotées des moyens et procédures adaptées à leur mission ?

VIII. ANALYSE DE L'IMPACT

20. Des changements ou début de changement sont-ils perceptibles au niveau des bénéficiaires. ? Si oui, lesquelles et dans quelles mesures ? si non, Pourquoi ?

IX. ANALYSE DE LA VISIBILITE

21. Qu'est ce qui a été mise en œuvre pour assurer la visibilité des actions et des résultats du projet ?

22. Est-ce que la stratégie mise en place en matière de visibilité permet d'obtenir les résultats adéquats ?

23. Permet-elle d'assurer une dissémination parmi les décideurs, les groupes cibles et les bénéficiaires ?

24. Que faut-il retenir des activités de visibilité, information et communication du projet en termes de planification et de mise en œuvre ?

25. Quel est le degré de connaissance du programme par les bénéficiaires ?

X. COORDINATION ET PILOTAGE DU PROJET

26. Les partenaires sont-ils suffisamment informés et impliqués ?

27. Quelles appréciations faites-vous de la synergie entre les différentes parties prenantes ?

28. Quelles appréciations faites-vous de la collaboration avec le bailleur ?

29. Les instances mises en place par le pilotage et le suivi des activités ont-elles joué leur rôle ?

30. Que retenir de leur fonctionnement, du processus de prise et de suivi des décisions ?

XI. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

31. Quelles sont les bonnes pratiques qui ont été générées dans la mise en œuvre du projet ?

32. Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre du projet ?

Commentaire

33. Avez-vous un commentaire sur un aspect qui n'a pas pu être abordé ?

17.3. Guide d'entretien à l'endroit de des bénéficiaires

Evaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest »

Cet entretien est réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest ». Il ne vous prendra que quelques minutes. Toutes les données collectées resteront strictement confidentielles et nous vous remercions de votre franche collaboration

I. IDENTIFICATION

- Structure :
- Nom et prénom de l'interviewé (e) :
- Fonction de l'interviewé (e) :
- Téléphone de l'interviewé (e) :E-mail :
- Date de l'interview :

II. ANALYSE DE LA PERTINENCE

1. Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent-ils à vos attentes
.....

2. Les actions envisagées répondent-elles aux problèmes identifiés ?
.....

3. Dans quelle mesure les contraintes du secteur ont-elles été identifiées et prises en compte ?
.....

III. ANALYSE DE L'EFFICACITE

4. Quels sont les actions / appuis auxquels vous avez bénéficié dans le cadre du projet Gouvernance ?
.....

5. Les actions / appuis ont-ils été effectifs conformément au chronogramme établi ?
.....

6. Quelle appréciation faites-vous du niveau de mise en œuvre de ces actions vous concernant ?
Justifiez votre réponse

7. Quels sont les résultats majeurs obtenus à mi-parcours à votre niveau ?
.....

8. Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez été confrontés dans la mise en œuvre des activités du projet ?
.....

9. Quelles sont les actions correctrices mises en œuvre pour pallier difficultés rencontrées ?
.....

IV. ANALYSE DE LA DURABILITE

10. Quelles sont les actions qui ont été mises en œuvre pour garantir la pérennité des résultats du programme ?
.....

11. Les dispositifs institutionnels et opérationnelles permettant de pérenniser les résultats acquis sont-elles en place et sont-elles dotées des moyens et procédures adaptées à leur mission ?
-

V. ANALYSE DE L'IMPACT

12. Avez-vous observé des changements ou début de changement depuis avec l'intervention du projet ?
-

VI. ANALYSE DE LA VISIBILITE

13. Avez-vous une bonne maitrise des objectifs et des résultats attendus du projet ?
-

14. Avez-vous entrepris des actions pour rendre visible les résultats du projet ? Si oui quelles sont ces actions ? si non pourquoi ?
-

15. Quels sont les canaux de communication que vous utilisez pour diffuser les informations sur le projet ?
-

VII. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

16. Quelles sont les bonnes pratiques qui ont été générées dans la mise en œuvre du projet ?
-

17. Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre du projet ?
-

Commentaire

18. Avez-vous un commentaire sur un aspect qui n'a pas pu être abordé ?

17.4. Guide d'entretien à l'endroit des commanditaires

Evaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest »

Cet entretien est réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest ». Il ne vous prendra que quelques minutes. Toutes les données collectées resteront strictement confidentielles et nous vous remercions de votre franche collaboration

I. IDENTIFICATION

- Structure :
- Nom et prénom de l'interviewé (e) :
- Fonction de l'interviewé (e) :
- Téléphone de l'interviewé (e) :E-mail :
- Date de l'interview :

II. ANALYSE DE LA PERTINENCE / COHERENCE

1. Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent-ils à ceux de l'UEMOA / CEDEAO ?
.....

2. Dans quelle mesure les activités entreprises permettent-elles à la Délégation de l'Union Européenne (DUE) de réaliser les objectifs de sa politique de développement ?
.....

3. Dans quelle mesure les objectifs sont-ils complémentaires aux interventions des autres bailleurs ?
.....

4. Est-ce que l'intervention du projet est complémentaire avec d'autres projets similaires d'autres partenaires ?
.....

III. ANALYSE DE L'EFFICACITE

5. De façon globale, quelle appréciation faites-vous du niveau de mise en œuvre du projet ?

Justifiez votre réponse ?
.....

6. Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez été confrontés dans la mise en œuvre du projet ?
.....

7. Quelles sont les actions correctrices mises en œuvre pour prendre en compte des difficultés rencontrées ?
.....

8. Comment les leçons apprises des projets passés concourent à la réussite du projet ?
.....

IV. COORDINATION ET PILOTAGE DU PROJET

9. Quelle est votre appréciation de l'apport de votre structure ? Et des autres partenaires ?

.....
10. Etes-vous suffisamment informés et impliqués ?
.....

11. Quelle appréciation faites-vous de la coordination avec l'ensemble des partenaires du projet ?
.....

12. Comment renforcer la synergie avec les autres PTF ?
.....

V. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

13. Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre du projet ?
.....

Commentaire

14. Avez-vous un commentaire sur un aspect qui n'a pas pu être abordé ?
.....

17.5. Guide d'entretien à l'endroit des autres projets

Evaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest »

Cet entretien est réalisé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest ». Il ne vous prendra que quelques minutes. Toutes les données collectées resteront strictement confidentielles et nous vous remercions de votre franche collaboration

I. IDENTIFICATION

- Structure :
- Nom et prénom de l'interviewé (e) :
- Fonction de l'interviewé (e) :
- Téléphone de l'interviewé (e) :E-mail :
- Date de l'interview :

II. ANALYSE DE LA COHERENCE

1. Quelle est la cohérence du projet Gouvernance (Composante 2) avec les projets de la Composante 1 ?
.....
2. L'intervention du projet est-elle complémentaire avec d'autres projets similaires d'autres partenaires
.....

III. ANALYSE DES FACTEURS D'EFFICACITE EN LIEN AVEC LES AUTRES PROJETS

3. Quels sont les effets de l'ancrage du programme et de ses différentes composantes sur la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats ? Quelles sont les modifications à apporter le cas échéant ?
.....
4. En quoi l'expérience de l'UICN par sa proximité avec les experts et dirigeants nationaux depuis 35 ans a favorisé la mise en œuvre dans la région ?
.....

IV. ANALYSE DE LA DURABILITE

5. Quelles sont les actions qui ont été mises en œuvre pour garantir la pérennité des résultats du programme ?
.....
6. Quel est le niveau de connaissance du programme, d'implication et de participation des décideurs des différentes institutions concernées ?
.....
7. Les dispositifs institutionnels et opérationnels permettant de pérenniser les résultats acquis sont-ils en place et sont-ils dotés des moyens et procédures adaptées à leur mission ?
.....

V. COORDINATION ET PILOTAGE DU PROJET

8. Les partenaires sont-ils suffisamment informés et impliqués ?
.....
9. Comment renforcer la synergie avec les autres projets de la DUE et les programmes des autres PTF ?
.....

10. Les instances mises en place par le pilotage et le suivi des activités ont-elles joué leur rôle ?

11. Que retenir de leur fonctionnement, du processus de prise et de suivi des décisions ?

VI. LEÇONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

12. Quelles sont les bonnes pratiques qui ont été générées dans la mise en œuvre de votre projet ?

13. Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre de votre projet ?

Commentaire

14. Avez-vous un commentaire sur un aspect qui n'a pas pu être abordé ?

Annexe 3 : Capture d'écran de l'OBAPAO montrant l'intégration des informations sur la CECN





AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis lancé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO)
Ouagadougou, Burkina Faso

Projet : **Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest – FED/2018/399-509**

Titre de la prestation : **Evaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 « Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest »**

Date de publication : **05 novembre 2021**

Date de clôture : **26 novembre 2021**

1. Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1300 organisations Membres et les compétences de plus de 13 000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11e Fonds européen de développement), dans le Domaine prioritaire 3 : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles, il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre qu'a été adopté par l'UE, la CEDEAO et l'UEMOA, le PAPBio, "Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles, à la gouvernance régionale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest - PAPBio" (ROC/FED/039-269).

La composante 2 du PAPBio – gouvernance régionale et sécurité (FED/2018/399-509) – vise à insuffler une dynamique régionale pour la gestion efficace des aires protégées et des risques climatiques (R4), le partage et la capitalisation des expériences et connaissances à tous les niveaux (R5) et la lutte contre la criminalité environnementale (R6). Cette composante assurera aussi la coordination du suivi du programme PAPBio (R7). Entre autres processus soutenus par cette composante 2 est le suivi de l'ensemble du PAPBio, la valorisation, la diffusion et l'apprentissage à partir des connaissances utilisées et développés par les maîtres d'œuvre et les bénéficiaires ainsi que la communication interne et externe au programme.

Débuté en mars 2019 pour une durée de 51 mois, l'objectif global de ce projet est de promouvoir un développement économique endogène, durable et inclusif, répondant aux défis du changement climatique. Plus précisément, le projet devra permettre d'atteindre une protection intégrée de la biodiversité et des écosystèmes fragiles et une résilience renforcée aux changements climatiques à travers une meilleure gouvernance régionale des aires protégées transfrontalières et de la biodiversité.

Dans le cadre des engagements contractuels du projet, une évaluation à mi-parcours par une expertise indépendante est commanditée afin de mesurer, entre autres, l'adéquation des résultats obtenus avec les résultats attendus et la performance de mise en œuvre. L'évaluation, devant couvrir la période de mise en œuvre du projet allant de son démarrage à septembre 2021. Il devra permettre d'établir des recommandations sur l'orientation à prendre pour l'atteinte des résultats attendus et la consolidation et la pérennisation des acquis du programme.

2. Objectifs

Une évaluation systématique et opportune de ses programmes et de ses activités est une priorité établie de la Commission européenne (UE). La présente mission d'évaluation à mi-parcours se concentre sur l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats du projet FED/2018/399-509 Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (désigné par « l'action »), avec un accent de plus en plus marqué sur les approches orientées sur les résultats. De ce point de vue, les évaluateurs devront trouver les preuves expliquant les raisons,

les cas de figure et la manière dont les résultats obtenus sont liés à l'intervention de l'UE et essayer d'identifier les facteurs générant ou entravant le progrès.

Les évaluateurs devront par ailleurs fournir une explication des liens de cause à effet existant entre les intrants et les activités, et les extrants, les résultats et les impacts. Le travail des évaluateurs devra encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion.

Cette évaluation est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'UE, aux parties prenantes intéressées et au grand public :

- Une analyse globale et indépendante de la performance qu'a eu le Projet FED/2018/399-509 (Gouvernance régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest) durant sa mise en œuvre de mars 2019 à mai 2021 et en prêtant une attention particulière à ses résultats à mi-parcours, en comparaison avec les objectifs fixés ;
- Des leçons et des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront la Délégation de l'UE au Burkina Faso, les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, les opérateurs de la subvention FED/2018/399-509 (UICN, VITO, CSE, RAMPAO et PRCM).

3. Spécifications de la mission

a. La portée de l'évaluation

La mission consiste à analyser l'action en suivant les cinq critères d'évaluation du CAD¹ de l'OCDE², à savoir : **pertinence, efficacité, efficience, durabilité et perspectives d'impact**. De plus, l'évaluation suivra deux critères d'évaluation spécifiques de l'UE :

- La cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE au Burkina Faso en matière de gestion de l'environnement et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres.
- La visibilité, la valeur ajoutée de l'UE (dans la mesure où l'action apporte des bienfaits supplémentaires à ceux qui auraient découlé de la seule intervention des États membres) ;

L'équipe d'évaluation devra en outre vérifier si la question transversale d'égalité des genres, a été prise en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celle-ci s'est retrouvée dans la mise en œuvre et la supervision de l'action.

Les questions d'évaluation telles que formulées ci-dessous sont indicatives. Après des consultations initiales et l'analyse de documents, l'équipe d'évaluation proposera dans le rapport de démarrage une liste complète et exhaustive de questions d'évaluation, en indiquant des critères et des indicateurs de jugement spécifiques, ainsi que les sources pertinentes des données recueillies et les outils utilisés.

Une fois validées à l'issue de l'approbation du rapport de démarrage, les questions d'évaluations (QE) acquièrent une valeur contractuelle à caractère contraignant.

¹ Comité d'Aide au Développement

² Organisation de coopération et de développement économiques

b. Les questions indicatives de l'évaluation

Pertinence

- Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent-ils aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales des partenaires et aux politiques de la Commission européenne?
- Les actions envisagées répondent-elles aux problèmes identifiés ?
- Dans quelle mesure les contraintes du secteur ont-elles été identifiées et prises en compte ?

Efficacité

- Quel est le niveau de réalisation des activités ?
- Le suivi de la qualité et des effets des activités est-il réalisé ?
- Quel est le niveau d'atteinte des résultats escomptés à mi-parcours ?
- Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention peuvent-ils être atteints en prenant en compte leur importance relative ?
- Les partenaires sont-ils suffisamment informés et impliqués ?
- Comment renforcer la synergie avec les autres projets de la DUE et les programmes des autres PTF?
- Les instances mises en place pour le pilotage et le suivi des activités ont-elles joué leur rôle ? Que retenir de leur fonctionnement, du processus de prise et de suivi des décisions ?
- Quels sont les effets de l'ancrage du programme et de ses différentes composantes sur la mise en œuvre des activités et l'atteinte des résultats ? Quelles sont les modifications à apporter le cas échéant ?

Efficiences

- Les activités du projet ont-elles été réalisées selon le planning initial?
- Dans quelle mesure les résultats et/ou les effets attendus ont-ils été obtenus avec le moins de ressources possibles (fonds, expertise, temps, coûts administratifs, etc.)?
- La mise en œuvre des activités a-t-elle été retardée pour des raisons liées à la disponibilité des fonds?
- Les montants des différentes rubriques du budget de la convention de financement étaient-ils bien identifiés et suffisants?
- Quels sont les goulots qui entravent l'efficacité des différents mécanismes du dispositif de formation du programme?

Durabilité

- Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils perceptibles au niveau des bénéficiaires?
- Quel est le niveau de connaissance du programme, d'implication et de participation des décideurs des différentes institutions concernées?
- Quelle est la probabilité que l'ensemble des résultats à l'issue du programme dure sur le long terme en résistant aux risques?
- Quelles sont les conditions de durabilité?
- Les capacités institutionnelles et opérationnelles permettant de pérenniser les résultats acquis sont-elles en place et sont-elles dotées des moyens et procédures adaptées à leur mission?

- Quelles sont les leçons apprises de la mise en œuvre du programme?

Impact

- Quels sont l'impact et l'appropriation des différentes études et activités réalisées, dans le cadre du projet au niveau des différents acteurs?
- Quels effets à long terme positifs et négatifs, produits par l'intervention, directement ou indirectement, sont attendus?
- Quelle contribution attendre de l'intervention à l'atteinte de l'objectif général?

Cohérence

- Dans quelle mesure les activités entreprises permettent-elles à la Délégation européenne de réaliser les objectifs de sa politique de développement ?
- Dans quelle mesure les objectifs sont-ils complémentaires avec ceux des politiques des pays bénéficiaires et complémentaires aux interventions des autres bailleurs ?

Visibilité

- Est-ce que la stratégie mise en place en matière de visibilité permet d'obtenir les résultats adéquats? Permet-elle d'assurer une dissémination parmi les décideurs, les groupes cibles et les bénéficiaires ?
- Que faut-il retenir des activités de visibilité, information et communication du projet en termes de planification et de mise en œuvre ?
- Quel est le degré de connaissance du programme par les bénéficiaires ?

L'équipe d'évaluation devra également examiner si la question transversale, "d'égalité de genre" a été prise en considération dans les documents de formulation et dans quelle mesure elles ont été prises en compte dans la mise en œuvre du programme et son suivi.

c. Gestion et pilotage de l'évaluation

L'équipe de gestion du projet, chargée du suivi et de l'évaluation de l'action sera en charge de surveiller la qualité du procédé, la conception de l'évaluation, les inputs et les livrables de la mission d'évaluation. Elle devra en particulier :

- Valider les question d'évaluation avec les évaluateurs ;
- Faciliter les contacts entre le ou les consultants et toutes les parties prenantes du projet ;
- S'assurer que les consultants ont accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et les consultent ;
- Soutenir les évaluateurs dans leurs rôles, principalement en ce qui concerne la collecte des données et de l'information. À cet égard, l'équipe de projet doit s'assurer qu'à chaque phase de l'évaluation, les livrables spécifiques soient fournis par les évaluateurs ;
- Fournir du soutien et un contrôle qualité du travail des évaluateurs tout au long de sa mission ;
- S'assurer que les évaluateurs disposent des ressources nécessaires pour remplir toutes leurs tâches et respecter les délais du contrat ;
- Assister le processus de rétroaction (feedback) à partir des résultats, des conclusions, des recommandations et des leçons tirées de l'évaluation ;
- Assurer un bon suivi du plan d'action une fois l'évaluation terminée.

d. Langue de travail

La langue du contrat sera le français.

4. Livrables

L'équipe de consultants retenu devra élaborer et transmettre à l'UICN les livrables suivants :

- Un rapport de démarrage ;
- Les outils de collecte des données à valider au niveau du projet ;
- Un rapport provisoire de la mission ;
- Un rapport final de la mission ;
- Un résumé du rapport faisant ressortir les principaux résultats et les recommandations issues de la mission.

5. Profil du cabinet/groupe de consultants

Pour ce contrat, les exigences minimales pour l'équipe d'évaluation sont les suivantes :

Les exigences minimales pour le ou les consultants concernent :

- Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études post baccalauréat de cinq années ou plus, sanctionné par un diplôme de fin d'études.
- Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de l'évaluation des projets et programmes ;
- Avoir conduit ou participé à au moins 3 études d'évaluation (à mi-parcours ou finale) de projets ou programmes dont au moins une étude dans le domaine de l'environnement.
- Justifier d'une expérience dans le domaine de la gestion et gouvernance des aires protégées ;
- Connaissance des principes et des méthodes d'évaluation de la Commission européenne;
- Parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française ;
- Une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet serait un atout.

La composition de l'équipe est laissée à l'initiative des candidats en fonction des secteurs visés par la mission.

6. Durée de la mission

La planification et l'organisation du temps de travail restent à l'initiative du groupe de consultants qui devra proposer un planning (y compris le temps de travail effectif nécessaire pour la réalisation de la mission) de la mission devant prendre fin dans un délai de deux (02) mois après la date de signature du contrat.

7. Le modèle d'évaluation des offres

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- La compréhension de la mission (10%)
- La qualification des consultants (20%)
- La qualité de l'offre technique (40%)
- Le montant de l'offre financière (30%)

8. Informations techniques/Proposition de service

En participant au présent appel d'offres, les soumissionnaires indiquent qu'ils acceptent d'être régis par les conditions énoncées dans le présent appel d'offres.

Les cabinets/consultants intéressés par cet appel d'offre sont priés de bien vouloir fournir un dossier de candidature comportant :

- Une offre technique qui :

- décrit la compréhension générale de l'enjeu, les objectifs de la mission y compris des informations sur des missions antérieures similaires pouvant servir de modèles ou base d'analyse et comparaison dans la région et dans le monde ;
- démontre l'expertise des experts proposés, y-compris un CV détaillé, la liste des études pertinentes et si possible des copies des rapports les plus pertinents. ;
- décrit les modalités pour chaque étape, méthodes et outils proposés, pour chaque livrable ainsi qu'un calendrier détaillé des activités à mener ;
- inclut la déclaration d'éventuel conflit d'intérêts.

9. Informations financières

Outre les honoraires, la proposition financière devra inclure toutes les autres dépenses jugées nécessaires à la réalisation de la mission. Le caractère opportun des lignes de dépense sera discuté lors d'une réunion de cadrage avec le soumissionnaire dont l'offre sera ciblée pour conduire la mission.

Taxes sur les produits et services applicables

En conformité avec les dispositions fiscales au Burkina Faso prévues dans la loi n°035-2020/AN du 19 octobre 2020 portant loi de finances exercice 2021, une retenue à la source sera appliquée sur le montant des honoraires aux cabinets/groupes de consultants. Le pourcentage de la retenue varie en fonction de l'aptitude du prestataire à justifier d'une immatriculation à l'identifiant financier unique (IFU). Cette retenue sera reversée par l'UICN auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) du Burkina Faso.

Devise des taux et des prix proposés

Sauf indication contraire, tous les tarifs et prix soumis par les soumissionnaires sont en Francs CFA et/ou en Euros.

Tarifs et prix

L'offre financière comprendra:

- un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
- les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés ;
- le calendrier de versement.

10. Questions

Les questions éventuelles sont à adresser à Arsene SANON (arsene.sanon@iucn.org) avec copie à Frédéric DAYAMBA (frederic.dayamba@iucn.org) au plus tard le 19 novembre 2021.

11. Modalités et conditions de soumission des propositions

Les dossiers de candidature devront parvenir au Bureau Régional l'UICN-PACO avant le **Vendredi 26 novembre 2021 à 23:59 heures (UTC-GMT)**, signées et adressées à Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale :

- soit par dépôt sous enveloppes séparées pour l'offre technique et l'offre financière, cachetées avec la mention « Evaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 - Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » à UICN Programme Afrique Centrale et Occidentale, Bureau Régional. Complexe SICAP Point E, Bâtiment D, 4^e étage. BP : 3215 Dakar, Sénégal.
- soit par email en fichiers **sous format PDF protégés par des mots de passe**, à l'adresse paco@iucn.org avec le titre « Proposition - Evaluation à mi-parcours du projet FED/2018/399-509 - Gouvernance régionale des aires protégées en Afrique de l'Ouest ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Régional des Finances et de l'Administration de l'UICN-PACO, M. Ny-Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « Ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org ».